

Service : Assemblées, affaires juridiques
et commande publique

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 24 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - M. Jean-Yves VERNOCHE - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHAVOT - M. Michel CHARDEAU - M. Alain BALLOT - M. Charles LANDRE - M. Jean-Paul BAUDIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Sébastien GANE - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Michel TRAMOY - M. Philippe PRIET - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Thierry BUISSON - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Christian GRAND - M. Bernard DURAND - Mme Valérie LE DAIN - M. Daniel DAUMAS - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Abdoukader ATTEYE - Mme Paulette MATRAY - M. Gérard GRONFIER -

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, Mme Amélie GHULAM NABI
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
Mme BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme FALLOURD (jusqu'à 18h55, pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. Lionel DUPARAY (à partir de 18h50)
Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE.....	1
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	2
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 06 octobre 2022	2
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales	2
3. Présentation du rapport égalité femmes-hommes.....	2
II - QUESTIONS FINANCIÈRES	5
1. Débat d'orientation budgétaire	5
2. Création du budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales et assujettissement à la TVA.....	20
3. Constitution de provisions.....	20
4. Budget Assainissement - Vote d'une décision modificative	20
5. Budget Eau - Vote d'une décision modificative	20
6. Budget Ecomusée - Vote d'une décision modificative.....	20
7. Budget Principal - Vote d'une décision modificative.....	20
IV - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	22
1. Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) - Rapport annuel - Approbation	22
2. TORCY - ZONE INDUSTRIELLE - Vente de terrain à la SCI RAYM'BAT.....	23
V - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	23
1. Programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté-Massif du Jura - Période 2021-2027 - Autorisation de signature de la convention cadre du volet urbain.....	24
VI - DÉVELOPPEMENT DURABLE	25
1. Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté Urbaine pour l'année 2021	25
2. Conseil de développement durable - Rapport annuel d'activités 2021/2022	25
3. Gestion des déchets - Évacuation et traitement des déchets issus des déchèteries de la CUCM - Lot 01 Évacuation et traitement des déchets de bois et lot 02 Evacuation et traitement des déchets non recyclables ou encombrants - Autorisation de signature de deux accords-cadres ...	27
VII - PROXIMITÉ	27
1. Travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de la Communauté urbaine Le Creusot Montceau - Autorisation de signature d'une modification n° 1 pour 13 lots du marché 21044PR	27

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

Monsieur Guy MIKOLAJSKI est désigné secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

M. le Président. - Pas mal de nos collègues sont absents, mais il y a le congrès des maires en même temps. Ce qui explique aussi cela.

Mes chers collègues,

Nous sommes réunis ce soir pour notre premier Conseil, non pas de l'année, ce n'est pas le dernier non plus, mais en tout cas le premier Conseil qui porte sur la préparation du prochain budget, c'est-à-dire le budget 2023. Je vous rappelle que le DOB aura lieu aujourd'hui et que le vote du budget sera en décembre, le 14 décembre. J'espère que vous l'avez noté sur vos tablettes.

Le DOB est en effet un dossier central de cette séance puisque nous allons débattre sur les orientations comme nous en avons l'obligation.

Je laisserai, comme d'habitude, le premier vice-président présenter les éléments du rapport, mais je souhaite en ouverture de notre conseil attirer votre attention - ce que j'ai déjà fait mais je me dois de le faire à nouveau - sur une mise sous tutelle qui ne dit pas son nom et qui va toucher les collectivités territoriales, notamment la communauté urbaine.

C'est le congrès des maires. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est un sujet central. Si vous n'avez pas pris connaissance des déclarations du président de l'AMF et du premier vice-président, je vous invite à le faire et vous verrez que ce n'est pas simplement des paroles en l'air, mais une réalité puisque, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023 et du projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, le gouvernement porte des évolutions qui mettent en péril à la fois l'autonomie financière et fiscale des collectivités.

Il le fait au travers de deux mesures - j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet mais je n'arrêterai pas -, la suppression de la CVAE sur deux années, qui est l'impôt économique, et la mise en place de ce que le gouvernement a appelé un pacte de confiance, qui en réalité n'a de confiance que le nom.

Concernant la suppression de la CVAE qui interviendra donc après la suppression de la taxe d'habitation, c'est une mise à mal du pouvoir fiscal des collectivités. C'est également une suppression progressive du lien fiscal - et c'est sans doute là le plus grave - entre les élus et les acteurs du territoire, c'est-à-dire les habitants, les entreprises, le monde économique.

Certes, nous serons compensés à l'euro de cette suppression. Mais la réalité, c'est que nous perdons ce qui est fondamental, nous perdons les leviers, nous perdons nos capacités à choisir notre politique fiscale. Or la politique fiscale traduit aussi la politique globale qu'une assemblée d'élus souhaite conduire pour son territoire.

Quant au pacte de confiance, la trajectoire des dépenses de fonctionnement des collectivités devrait être de l'inflation -0,5 %.

Une telle trajectoire conduirait les collectivités à passer d'un poids déjà faible eu égard à l'importance des politiques qu'elle porte (9,4 % du PIB) à 7,4 % du PIB. Une telle trajectoire conduirait à dégager un niveau d'excédent synonyme de sous-investissement entraînant de fait une sous-activité dans certains secteurs de l'économie que nous connaissons bien et particulièrement dans le secteur du BTP, avec toutes les conséquences qui iront avec.

C'est donc, mes chers collègues, une spirale négative qui va nous priver de nos recettes, qui va nous dicter nos orientations sur les dépenses. Je vous le dis à nouveau, il s'agit là d'une remise en cause grave - et je pèse mes mots - de la démocratie locale et de la décentralisation.

Si le mouvement se poursuit - et il se dit, de source bien informée, que le gouvernement travaille et envisage la suppression de la taxe foncière -, les collectivités territoriales seront réduites à être des agences de l'Etat et les élus locaux, ce que nous sommes, seront de simples membres de conseil de surveillance sans pouvoir d'agir.

Pourtant, notre action s'inscrit dans une société qui fait face à des mutations majeures et elle représente un véritable ciment entre les femmes et les hommes qui vivent sur notre territoire. Notre action est une contribution indispensable à la cohésion et à l'unité nationale.

Une telle remise en cause du rôle et de la place des collectivités locales fait donc porter un risque systémique sur cette cohésion et cette unité républicaine.

C'est pour cela que la communauté urbaine reste volontariste dans son action et dans ses ambitions. C'est pour cela que nous devons investir pour le développement de notre territoire. C'est pour cela que notre ambition se traduit - comme vous allez pouvoir le constater - dans les orientations budgétaires dont nous allons débattre.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais dire avec force avant d'examiner ces orientations budgétaires. Je vous remercie de votre attention, mais croyez-moi, c'est une réalité, ce n'est plus une vue de l'esprit ou une intention. C'est une réalité qui est en train de se mettre en place.

Merci pour votre attention.

Sans plus attendre, je vous invite à examiner les délibérations, dont le DOB, mais pas uniquement, bien entendu.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 06 octobre 2022

M. le Président.- Nous allons examiner tout d'abord l'adoption du procès-verbal du Conseil du 6 octobre. Est-ce qu'il appelle des remarques avant adoption ? Je ne vois pas de mains se lever.

Je le mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 06 octobre 2022.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Sur le compte rendu des décisions qui ont été prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités, est-ce qu'il y a des questions particulières ? Non.

Je mets donc aux voix.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Présentation du rapport égalité femmes-hommes

M. le Président.- Le point 3 est un sujet également important, que nous avons l'habitude d'examiner. Il s'agit du rapport sur l'égalité femmes-hommes.

Je vais passer la parole immédiatement à notre collègue, Laetitia MARTINEZ.

Mme MARTINEZ.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il s'agit de présenter un rapport qui est devenu coutumier dans cette assemblée, un rapport que nous demande la loi, rapport de situation sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité, tant dans sa gestion des ressources humaines que dans la mise en œuvre des politiques publiques qu'elle conduit.

Vous avez présenté - mais je ne commenterai pas - l'intégralité des tableaux qui composent le rapport et qui offrent une photographie des effectifs, des agentes et agents, de la communauté urbaine intégrant une approche genrée, donc voyant le poids des hommes et des femmes à différents égards.

Je vais simplement redire, parce qu'on l'a évoqué à de nombreuses occasions, que même si nos agents évoluent dans la fonction publique territoriale, il n'en reste pas moins que des inégalités sont à l'œuvre entre les femmes et les hommes et ce malgré les grilles qui nous permettent de traiter de manière indifférenciée l'ensemble des agents. Tout un tas de phénomènes qui sont parfois bien plus larges que l'action de la collectivité viennent expliquer ces différences : le recours au temps partiel plus fort chez les femmes, des natures de métiers qui sont différents et qui ne sont pas sans lien avec les régimes indemnitaires des différentes filières.

L'ensemble de ces éléments, *in fine*, se traduisent également par des écarts de salaire que vous pouvez constater dans les tableaux qui vous sont présentés.

Cette situation, on la constate dans l'ensemble de la fonction publique. Elle est un peu meilleure dans la fonction publique territoriale et elle tend légèrement à progresser, il faut le saluer et le souligner. Pour autant, les écarts restent à l'œuvre et il convient à la fois de pouvoir les analyser, mais aussi de pouvoir mettre en place des processus correctifs pour tendre à une véritable égalité entre les femmes et les hommes.

Une petite spécificité de la communauté urbaine est liée à ses compétences, nous avons une très grande partie de nos agents qui appartiennent à la filière technique. Filière technique qui, comme dans beaucoup de collectivités, est très majoritairement composée d'hommes. Si ma mémoire est bonne, on a à peu près une vingtaine de femmes (22) au sein de la filière technique sur les plus de 200 qui représentent la filière au sein de la communauté urbaine. On a donc aussi un véritable enjeu de mixité à l'intérieur de chacune des filières, de sensibilisation aussi des uns et des autres aux différents métiers, un travail pour effectivement promouvoir de manière générale la mixité professionnelle.

Vous avez également, dans ce rapport, un point qui vient évoquer ce qu'on appelle le plafond de verre. Qu'est-ce que le plafond de verre ? C'est la difficulté qu'ont parfois les femmes à pouvoir accéder aux fonctions les plus à responsabilités, les plus hautes dans la hiérarchie d'organisation d'une structure.

Ce qu'on peut constater ici, à la communauté urbaine, c'est qu'au sein des directeurs et directrices qui appartiennent à la direction générale, on a une parité complète (trois hommes et trois femmes), même si le travail reste encore à faire de manière générale sur la direction.

Les écarts de salaire que j'évoquais tout à l'heure et que vous constatez dans les tableaux qui vous sont présentés, qui sont différents également en fonction à la fois des filières et des catégories, sont effectivement assez probants sur l'ensemble des situations, avec - mais on l'a constaté depuis longtemps - une filière technique avec un régime indemnitaire plus important que la filière administrative.

Cependant, tout le travail engagé au sein des ressources humaines et notamment la mise en place de la RIFSEEP dont on a déjà pu parler ici, dans cette assemblée, tend à diminuer ces différences de régime indemnitaire et, *in fine*, à réduire les inégalités de salaire dans la mesure où on a plus de femmes dans la filière administrative et plus d'hommes dans la filière technique.

Ce travail est aussi sur des petits éléments du quotidien qui permettent de tendre vers une plus grande égalité, en tout cas une plus grande parité, au sein des différentes filières. Je pense notamment - vous allez me dire c'est peut-être anecdotique, mais c'est aussi une manière de pouvoir appréhender la place des femmes dans la filière technique - à la mise en place de vêtements et notamment des vêtements qui sont dans la filière technique, qui sont plus adaptés - ce qui n'était pas le cas avant - à la morphologie des femmes légèrement différente de celle de leurs homologues masculins et qui permettent de meilleures conditions de travail pour les femmes dans la filière technique. C'est un petit pas, mais c'est un pas qui laisse préjuger du travail qui va être engagé, qui sera engagé dans la perspective - comme nous le demande la loi - de la mise en place d'un plan d'égalité professionnel. Là, le travail sur les RH a beaucoup porté sur la mise en

place du RIFSEEP, sur la couverture santé et maintenant, va s'engager le travail plus large sur la mise en place d'un plan d'égalité professionnelle.

Enfin, le dernier point que je souhaitais souligner et là, on sort un peu du volet ressources humaines, c'est un point sur lequel la communauté urbaine a souhaité s'engager. C'est la question de la mixité des métiers, de la sensibilisation notamment des jeunes filles à l'industrie. Je me tourne vers ma collègue, Valérie LE DAIN, qui a porté cette initiative qui vise à élargir, avec plusieurs communes de la communauté urbaine, le travail de sensibilisation des collégiennes et des collégiens à ces métiers que l'on dit plus masculins parce que, de fait, il y a plus d'hommes dans ces métiers, les jeunes filles s'y projettent moins alors qu'ils sont pourtant aussi porteurs d'avenir, *a fortiori* dans un territoire industriel comme le nôtre. Je pense que c'est le départ d'une démarche qui a vocation à se déployer dans les années qui viennent.

Donc quelques petits pas. On continue d'avancer et de travailler au regard de nos compétences et de notre engagement. Merci.

M. le Président. - Merci pour cette présentation.

Est-ce qu'il y a des prises de parole suite à la présentation qui vient d'être faite ?

Je rappelle qu'il n'y a pas de vote formel, nous prenons acte.

Monsieur LANDRE, vous avez levé la main.

M. LANDRE. - Merci pour cette présentation.

Je ne vais pas commenter tout le rapport parce qu'il revient tous les ans. Il y a simplement une formulation que vous avez utilisée et qui m'a étonné. Je voulais que vous la précisiez. Vous avez parlé à plusieurs reprises - et c'est très bien - d'actions de sensibilisation, de faire prendre conscience que tous les métiers sont accessibles aux hommes et aux femmes.

En revanche, vous avez dit, à propos des effectifs de la CUCM, qu'il y avait, au niveau de la direction générale, trois hommes et trois femmes, ce qui est très bien, mais qu'il restait encore du travail à faire sur les directions.

Sachant que dans le recrutement, en France, il ne peut pas y avoir de discrimination à l'embauche en fonction du sexe, je voulais savoir ce que vous entendiez par cela et comment vous comptiez faire le travail puisqu'il me semble que sur les directions, comme sur l'ensemble des autres postes, ce sont les compétences qui doivent évidemment primer.

Est-ce une mauvaise formulation ou est-ce que vous entendiez par là qu'il y avait des décisions de recrutement qui seraient faites en fonction du sexe ?

M. le Président. - Laetitia MARTINEZ.

Mme MARTINEZ. - Merci. Il y a deux choses. Il y a d'une part des objectifs qui sont fixés par la loi. Je fais référence à la loi Sauvadet de 2012 qui demande qu'il y ait au minimum 40 % d'un des deux sexes, en l'occurrence de femmes puisque ce sont celles qui sont les moins représentées dans l'arrivée de nouvelles personnes dans le cadre des directions.

Aujourd'hui, la loi encadre tout à fait ce soutien à la promotion des femmes dans le cadre des emplois à responsabilités.

Par ailleurs, le travail se fait. Vous évoquiez la sensibilisation à la mixité des métiers, mais c'est aussi la sensibilisation à la prise de responsabilités. Ce travail peut aussi exister.

Aujourd'hui, pour ce qui est du premier levier, nous n'y sommes pas contraints parce que la loi ne nous concerne pas, mais l'attention est portée, y compris dans les recrutements, à faire en sorte qu'il n'y ait pas de discrimination qui se mette en place parce qu'on peut spontanément penser qu'un homme est plus capable d'accéder à des fonctions de direction. Tout ce travail de sensibilisation, il faut aussi que nous puissions le faire au sein de nos services pour favoriser justement l'accès des femmes aux postes à responsabilités.

M. le Président. - Une petite précision par rapport à ce que vient de dire notre collègue, Laetitia MARTINEZ, elle évoque plus spécifiquement les directions générales. Au niveau des directions générales, nous sommes bien soumis à la loi puisque la communauté a le seuil suffisant pour appliquer 40 % de chaque sexe au niveau de ce qu'on appelle les emplois fonctionnels, donc DGS et DGA. Ce que nous appliquons bien entendu.

Sur les autres postes, notamment les postes d'encadrement, il s'agit bien d'un travail de détection de compétences, forcément. Nous travaillons là-dessus pour inciter les cadres femmes à sortir de ce qu'on peut appeler à certains moments une forme d'autocensure sur certains métiers, qui ne devraient pas exister quels que soient les métiers.

Il faut donc travailler, il faut sensibiliser et pousser des candidates à se positionner sur des postes très techniques à certains moments, mais qu'elles sont parfaitement capables d'assumer. Nous en avons la preuve dans beaucoup d'entreprises, y compris dans les collectivités.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Nous prenons acte de ce rapport ? (*Approbation générale*).

À l'unanimité, merci.

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport égalité femmes-hommes tel que présenté ci-dessus.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

II - QUESTIONS FINANCIÈRES

1. Débat d'orientation budgétaire

M. le Président. - Nous passons ensuite à ce que j'évoquais tout à l'heure, c'est-à-dire le débat d'orientation budgétaire. Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER. - Merci Monsieur le Président. Nous voilà effectivement dans l'examen de ce débat d'orientation budgétaire.

Avant de commencer toute la présentation et de vous apporter les éléments nécessaires qui vont bien entendu présider à l'élaboration de ce nouveau budget, je veux témoigner toute ma reconnaissance aux services de notre collectivité qui m'ont accompagné avec beaucoup d'attention, beaucoup de professionnalisme et surtout une très grande disponibilité lors de toutes les rencontres budgétaires que nous avons organisées et qui ont été nécessaires. Ils ont été en capacité d'apporter tous les éléments chiffrés pour réfléchir - nous le verrons très prochainement - à un budget qui sera un budget équilibré, mais en même temps un budget ambitieux dans un contexte national et international difficile, tout en tenant compte de la volonté des élus de faire de notre collectivité un exemple de gestion, tant en matière d'investissement que de fonctionnement.

Je ne vais pas revenir sur les propos liminaires de notre président qui a fort bien évoqué la situation en insistant sur la remise en question grave, très grave de l'autonomie financière des collectivités qui, à terme, ne deviendraient, si nous n'y prêtions garde, que des variables d'ajustement.

Afin d'alimenter notre réflexion et puis de nourrir les débats, je vais dans un premier temps vous resituer le contexte national dans lequel le projet de loi de finances a été travaillé et, dans un second temps, j'évoquerai avec vous les orientations qui vont présider au montage du budget de notre collectivité.

Il est une fois de plus nécessaire de rappeler que l'environnement macroéconomique est loin d'être serein et engageant. Il y a des incertitudes sur l'avenir, certes. Il y a des perspectives économiques bien amoindries par une hausse des prix à la consommation qui sont des hausses de prix démesurées, des tensions d'approvisionnement qui sont des tensions grandissantes qui créent un climat politique et social anxiogène.

Malgré cela, le projet de loi de finances 2023 ainsi que le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 comptent sur une baisse progressive de l'inflation limitée à 4,2 % en 2023, mais aussi sur la progression du pouvoir d'achat et un maintien du déficit public à environ 5 % du Produit Intérieur Brut.

C'est une nouvelle donne nationale qui, vous vous en doutez toutes et tous, aura d'importantes répercussions sur la santé financière des collectivités qui seront impactées par des mesures que je pourrais qualifier de mesures très fréquemment drastiques.

Il y a d'abord - et le président l'a rappelé dans son propos liminaire - la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises sur deux années consécutives qui sera compensée par une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée.

Il y a l'instauration d'un fonds vert de 2 milliards d'euros qui est un fonds visant à aider les collectivités à accélérer la transition écologique sur leur territoire.

La volonté aussi de l'Etat d'associer les collectivités au redressement des comptes publics et de limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement à l'inflation -0,5 %. Ce qui a aussi été rappelé par notre président il y a quelques instants.

La non-répercussion de l'évolution de dotation globale de fonctionnement sur les blocs communaux et l'inscription de 430 millions d'euros au titre d'un filet de sécurité « inflation 2022 ».

Il est aussi précisé, dans cette loi de finances, que dans le cadre du processus législatif en cours, le report de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels de 2 ans. C'est aussi une mesure qui va impacter considérablement nos prochains budgets.

La situation financière de la communauté urbaine n'échappe pas à ces modifications et à cette nouvelle donne. Elle a aussi subi les impacts importants de la crise sanitaire que nous avons traversée, qui est malheureusement une situation qui perdure et qui continue de produire ses effets néfastes. Nous avons des charges prévisionnelles en nette augmentation. Elles concernent - vous le savez toutes et tous - l'inflation, l'énergie, le coût et la gestion des déchets, ainsi que la revalorisation du point d'indice de nos agents.

En quelques chiffres et à ce stade de la préparation budgétaire, on pourrait la traduire ainsi :

- Une épargne brute, donc les recettes que nous épargnons chaque année, qui passerait à 9,3 M€ après une épargne prévisionnelle de 2022 qui était à 12,8 M€, sachant que nous restons à un taux d'épargne brut de 12,4 %.

- Une capacité de désendettement qui passe à 8 ans après un prévisionnel 2022 de 5,6 années. Ce qui reste *grosso modo* assez secure toutefois.

- Une épargne nette, qui représente l'autofinancement de nos dépenses d'investissement, qui se situe à 3 M€ après un prévisionnel 2022 de 6,9 M€.

Un élément complémentaire qu'il est important de porter à votre connaissance : la collectivité a souscrit ses emprunts sur une période qui était intéressante puisqu'elle courait sur 2021, avec un taux fixe préférentiel de 0,66 % alors que, désormais, les taux se montent actuellement à 3,03 %. C'est donc une anticipation qui a permis à la collectivité de faire un gain financier important sur la durée de l'emprunt de près de 1,5 M€. Ce qui représente près de 420 000 € sur les trois prochains exercices.

Il y a donc de grosses dégradations. Je ne reviens pas sur l'inventaire que je viens de vous faire. Ces dégradations sont certes contenues, mais ce n'est pas le hasard qui a permis cette relative santé financière, c'est la gestion saine et rigoureuse de nos budgets précédents.

Par rapport à notre débat d'orientation budgétaire, qui doit prêter à échange sur les grandes lignes du budget à venir et se traduire par la matérialisation d'une délibération, je vous propose d'aborder les orientations que nous entendons donner à l'élaboration de ce prochain budget.

Tout d'abord la mise en œuvre et la suite de la mise en œuvre de notre projet de mandat avec une revalorisation à la hausse du plan pluriannuel d'investissement (le PPI) qui va concerner prioritairement les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, plus particulièrement les aménagements d'îlots urbains, les aménagements des espaces publics dans nos petites communes, les travaux pour les économies d'énergie sur nos bâtiments communautaires, ainsi que les équipements liés à l'enseignement supérieur. Je ne fais pas, ici même, une liste exhaustive. Il y a bien entendu d'autres orientations, j'ai juste voulu vous en dégager les principales pour l'instant :

- la formalisation et la mise en œuvre du plan d'action dans le cadre du projet managérial, donc tout le travail qui fait suite et, comme l'a développé Laetitia tout à l'heure, tout le travail qui a été réalisé entre autres dans le cadre du RIFSEEP et de la réorganisation des services ;
- la mise en œuvre d'actions ciblées dans le cadre de la transition écologique en adéquation et en cohérence avec tous les projets de la Région Bourgogne Franche-Comté qui fait montre - vous le constatez - d'une réelle détermination sur le sujet ;
- la poursuite du travail qui concerne aussi l'ambitieux dossier de notre politique du devenir de nos déchets ;
- la poursuite de la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement, qui est aussi un gros dossier que nous aurons à conduire sur la fin de notre mandat ;
- l'évolution modérée de nos charges de fonctionnement tenant compte des contraintes

et de l'analyse de nos recettes complémentaires.

Par ailleurs, dans le cadre de cette préparation budgétaire, nous allons intégrer quelques modifications qui auront trait au fléchage et au périmètre budgétaire. Tout d'abord - et nous y reviendrons lors d'une prochaine délibération -, la création d'un nouveau budget annexe dédié aux zones d'activités économiques et commerciales, l'ajustement du périmètre du budget annexe eau avec le transfert des charges de personnel de la direction de l'eau et de l'assainissement et l'intégration - c'est aussi une nouveauté - du budget annexe de l'Ecomusée au budget général.

Pour tenter de donner corps à toutes les orientations que je viens de vous développer, examinons ensemble les ressources qui peuvent venir abonder notre budget.

Les ressources sont évaluées à l'heure où je vous parle à 74,7 M€, ce qui représente une augmentation de 0,64 % par rapport au budget total que nous avons voté en 2022.

De quoi sont-elles constituées ? Elles sont constituées de :

- la fiscalité des ménages, avec taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés non-bâties et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- la fiscalité professionnelle avec l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, les taxes sur les surfaces commerciales, la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui sont désormais réunies sous le même sigle de CET, sigle pour la Contribution Economique Territoriale ;
- des dotations de la dotation globale de fonctionnement, du Fonds national de garantie, de la dotation de la réforme de la taxe professionnelle, du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales et des allocations compensatrices ;
- la fraction de TVA dont nous avons parlé tout à l'heure et autres produits hors produits exceptionnels.

Concernant les budgets annexes, les recettes vont provenir essentiellement de la vente de l'eau, des redevances assainissement qui intègrent l'évolution de la tarification que nous avons récemment votée pour assurer le financement des schémas directeurs, ainsi que du versement mobilité.

Au chapitre des dépenses réelles de fonctionnement, qui prennent en compte le nouveau périmètre budgétaire que je viens d'évoquer, l'évolution est de 0,32 % par rapport au budget total voté en 2022. Ceci intègre le budget supplémentaire et toutes les décisions modificatives que nous avons votées durant l'année.

On peut évaluer ce budget prévisionnel à plus de 63,7 M€ auxquels vont se rajouter près de 1,8 M€ d'intérêts de la dette.

Ces évolutions vont trouver leur source en plusieurs points :

- tout d'abord la convention qui concerne le RSA qui va être mise en place avec le Département de Saône-et-Loire ;
- le schéma de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante dont le président et Jérémie PINTO se sont fait écho à plusieurs reprises ;
- notre intégration au SMET 71 au 1^{er} janvier ;
- la poursuite de l'expérimentation de l'écopâturage ;
- la revalorisation du point d'indice sur une année complète ;
- à nouveau, les prévisions de hausses en matière de fluides, carburants et matériaux.

Un point sur la dette. Nos emprunts s'élèvent à 94,6 M€ tous budgets confondus. J'insiste bien sur ce point. Et elle concerne 65 lignes de notre budget sur une durée de 14 années, les 11 mois, avec un taux moyen de 2,18 %, ces taux étant presque exclusivement des taux fixes sur les durées de remboursement. Là aussi, ces précautions sont à saluer dans l'état financier dans lequel nous nous trouvons.

Ils ont été contractés auprès de différentes sociétés : la société de financement local qui est une banque publique française de développement local, l'agence France Locale qui est une banque française, qui a été créée par et pour les collectivités locales, la Caisse d'Epargne et la Banque Postale.

Je viens de vous présenter tous ces éléments pour définir le cadre dans lequel nous allons pouvoir asseoir notre budget d'investissement. Ces recettes d'investissement sont de divers ordres et elles vont constituer ensemble nos ressources nécessaires :

- un fonds d'investissement et un autofinancement qui restent stables par rapport au budget primitif 2022 ;

- une dotation d'emprunt qui sera réajustée à la baisse avec la reprise des résultats 2022 tenant compte des incertitudes qui pèsent encore sur le fonctionnement ;

- des versements de cofinancements attendus, qui doivent nous être versés sur les grands chantiers que nous avons conduits. Vous connaissez tous ces grands chantiers, c'est le site Techno, le Boulevard du 8 mai, la villa Perrusson, la revalorisation du centre-bourg de Gévelard, le gros dossier de l'Eurovélo 6 et l'opération Bimby.

Je passe aux investissements pour l'année 2023. Ils ne font qu'alimenter et donner corps à notre projet de mandat auquel nous restons fidèles, en étant fort soutenu par un budget prévisionnel de 52 M€.

Un budget prévisionnel de 52 M€ qui se déclinent ainsi : 29,9 M€ pour le budget général et 21,9 M€ pour les budgets annexes.

Je crois que là, dans ce débat d'orientation budgétaire, nous avons la traduction expresse de la volonté de l'exécutif, dans un contexte difficile et incertain, de vouloir à tout prix poursuivre la dynamique insufflée pour faire de notre territoire un lieu de vie aux multiples ressources pour les habitants, un cadre d'existence où le maillage des services contribue au bien-être de ces derniers, une collectivité où l'apprentissage, la formation, la culture, le sport vivent en parfaite harmonie et une communauté soucieuse de son développement économique et respectueuse de la transition écologique qui, désormais, on le sait toutes et tous, doit devenir la priorité fédératrice de nos projets et de nos actions.

29,9 M€ d'investissement au budget général qui se déclinent ainsi :

- 48 % de ce budget sont dédiés à la transition écologique,
- 27 % sont dédiés à la cohésion sociale et territoriale,
- 22 % au développement économique et à l'enseignement supérieur,
- 3 % au développement numérique et à la création d'une Smart communauté.

Concernant les 21,9 M€ d'investissements dans les budgets annexes, ils se traduisent ainsi :

- 41 % sont dédiés à l'eau potable,
- 30 % à l'assainissement collectif,
- 21 % à la zone d'activité Coriolis, nous y reviendrons dans un instant,
- 5 % au transport,
- 3 % aux zones d'activités économiques et commerciales.

Voilà comment j'ai essayé, chers collègues, de résumer à la fois les orientations et les différentes données pour ce débat d'orientation budgétaire. J'espère vous les avoir fait partager le plus efficacement possible, ceci afin de donner corps aux échanges qui pourraient se faire jour.

Merci pour votre attention.

M. le Président. - Merci. J'ouvre le débat. Je prends les prises de parole dans un premier temps : Éric COMMEAU, Charles LANDRE, Laetitia MARTINEZ.

Personne d'autre pour l'instant ? (*Néant*).

Dans l'ordre : Éric COMMEAU.

M. COMMEAU. - Merci Monsieur le Président.

Merci à Daniel pour la présentation synthétique de ce document qui est bien fait, qui est très explicatif. Donc félicitations également aux services qui ont contribué à nous éclairer sur les orientations budgétaires de la communauté.

Puisque nous sommes dans la période de débat avant la construction définitive du budget primitif de la communauté, je voudrais apporter une contribution à ce débat sur un sujet qui me tient à cœur, que j'ai déjà abordé une ou deux fois dans cette assemblée, c'est la question de la lutte contre la précarité énergétique. Il se trouve que le hasard du calendrier fait qu'aujourd'hui, c'est DOB à la communauté urbaine, mais c'est aussi la deuxième édition de la journée nationale de la lutte contre la précarité énergétique.

À cette occasion, une centaine d'événements sont organisés dans toute la France par la fondation Abbé Pierre et une vingtaine d'associations.

À cette occasion également, l'Observatoire national de la précarité énergétique a publié les résultats d'une enquête qui a été menée auprès de ménages touchés par cette précarité

énergétique. Je vais vous donner quelques chiffres. Je ne vais pas vous assommer de chiffres, on en a déjà eu pas mal, mais ils sont éclairants. Ce sont les chiffres qui sont donnés par cet observatoire national.

22 % des Français, soit environ 12 millions de personnes, déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver 2020-2021 au moins pendant 24 heures. 2020-2021, c'était avant la crise que nous connaissons aujourd'hui.

60 % des Français déclarent avoir restreint le chauffage chez eux pour ne pas avoir de facture trop élevée.

10,5 % des Français les plus modestes ont dépensé plus de 8 % de leurs revenus pour payer les factures en 2020 et, en 2021, près de 800 000 ménages ont subi une intervention d'un fournisseur d'énergie suite à des impayés de facture. C'est une augmentation de plus de 17 % en 2000 par rapport à 2019 et ce sont des chiffres 2021.

En 2021, 4 700 000 ménages ont reçu un chèque énergie. Cette année, en 2022, ce sont 5 800 000 qui ont reçu ce chèque. Malgré ces chèques dont les montants sont loin de couvrir les hausses vertigineuses des factures de chauffage, les services sociaux de nos communes et ceux du Département s'attendent à recevoir d'ici la fin de l'année, quand les factures de régularisation vont arriver dans les boîtes aux lettres, de nombreuses personnes qui ne pourront pas faire face.

Les associations et les élus que nous sommes savent que la précarité énergétique va toucher cette année des ménages qui, jusqu'alors, étaient épargnés et que la situation de ceux qui étaient déjà touchés va s'aggraver dramatiquement parce qu'en plus de la précarité énergétique, de l'augmentation du prix de l'énergie, l'inflation des prix de l'alimentation explose également.

Face à cette situation, les associations impliquées dans cette journée nationale demandent bien sûr en urgence le fameux bouclier tarifaire, du moins la revalorisation du bouclier tarifaire, une augmentation significative des allocations logement, une revalorisation des chèques énergie, qu'ils puissent aller jusqu'à 800 € pour les ménages les plus pauvres, mais aussi une loi pour stopper les coupures d'énergie qui s'imposeraient à tous les fournisseurs d'énergie et pas seulement à EDF.

Mais ces associations demandent également d'accélérer le rythme de rénovation des 5 200 000 passoires énergétiques avec un reste à charge égal à 0 pour les plus modestes.

C'est sur ce dernier point que je voudrais insister. Tout le monde s'accorde en effet pour dire aujourd'hui que c'est le principal levier. Les aides d'urgence sont bien sûr nécessaires, indispensables, mais le problème de fond demeure car quand bien même nous parviendrions à limiter le coût du gaz et de l'électricité, le fameux bouclier tarifaire qu'on nous promet à l'échelle européenne, quand bien même la crise liée à la guerre en Ukraine prendrait fin, sachant qu'aujourd'hui, ce n'est pas le scénario le plus probable, le coût de l'énergie restera élevé, nous le savons.

Par ailleurs, nous devons réduire drastiquement la part des énergies fossiles pour arriver à la neutralité carbone en 2050. Ce sont les engagements que nous avons pris dans les COOP successives. Tout cela pour limiter le plus possible le dérèglement climatique. Or nous savons que dans cette empreinte carbone, l'immobilier pèse environ 30 % de ce bilan.

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que le rythme des rénovations énergétiques dans notre pays est trop lent, beaucoup trop lent. Là encore, deux chiffres qui sont les chiffres officiels : 86 % des financements octroyés par le dispositif « MaPrimeRénov' » concernent un geste simple, par exemple le remplacement d'une chaudière ou d'une fenêtre, mais seulement 0,1 % de ces financements sont accordés pour des rénovations complètes du logement. C'est-à-dire les seules qui nous permettraient d'atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050.

J'ai lu – mais je n'ai pas fait le calcul – et cela nous donne un ordre d'idée, qu'à ce rythme, il nous faudrait 1 000 ans avant d'avoir rénové l'intégralité du patrimoine bâti dans notre pays.

Les raisons de ce que certains n'hésitent pas à qualifier de naufrage sont d'abord financières. L'Etat consacre aujourd'hui 2,5 milliards d'euros au dispositif « MaPrimeRénov' ». Les spécialistes considèrent qu'il faudrait abonder cette enveloppe d'au moins 5 milliards par an et ce jusqu'à 2040.

Lors de la discussion du projet de loi de finances, des amendements de parlementaires socialistes et écologistes avaient proposé de porter ces crédits à 12 milliards d'euros. Ces amendements ont été balayés par le 49.3.

Mais tout aussi important, sinon plus, le système « MaPrimeRénov' » est d'une complexité redoutable. La défenseur des droits, la Cour des comptes, la presse nationale et locale – il y a eu

un article très bien fait du journal de Saône-et-Loire, je le salue à l'occasion, qui est paru récemment sur le sujet -, les associations et les entreprises du secteur de la rénovation font régulièrement état des dysfonctionnements et de la lourdeur du dispositif. Il y a quelques jours encore, un chef d'entreprise a fait part - je l'ai lu dans la presse - de ces dysfonctionnements au ministre de l'économie lors de sa visite à Montceau, mais en vain semble-t-il.

C'est tellement compliqué de monter un dossier « MaPrimeRénov' », sachant que le guide fait 62 pages, que de fait - et c'est là tout le paradoxe -, on risque de ne même pas pouvoir consommer les enveloppes inscrites au budget de l'Etat alors que nous avons dit par ailleurs qu'elles étaient insuffisantes.

Il y a donc nécessité à simplifier les procédures, mais aussi et surtout à augmenter les ressources humaines pour accompagner les personnes dans leur démarche. Aujourd'hui, cette mission est confiée par le gouvernement à l'ANAH, mais les effectifs de l'ANAH sont largement insuffisants. Et cet accompagnement doit être global. L'aide apportée doit être à la fois administrative, technique et sociale. On ne doit plus rester dans une logique de guichet où - si vous me permettez d'expression - on attend le client, mais il faut une démarche plus proactive, aller au-devant des propriétaires puisque, pour les locataires, c'est encore un autre débat. Il faut aller au-devant des propriétaires, notamment des plus démunis.

C'est donc bien d'une véritable assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte des particuliers dont nous avons cruellement besoin. C'est la proposition que j'avais faite il y a un peu plus d'un an aujourd'hui, c'est un service public de la rénovation énergétique qu'il faut mettre en place si on veut accélérer le mouvement, répondre aux objectifs qu'on se fixe et, accessoirement, ne pas laisser le champ libre à des prestataires privés qui ne sont pas toujours très fiables. On a tous entendu parler de gens qui profitent de la crédulité de petits propriétaires pour les arnaquer.

Ce service public, ou tout au moins encadré par la puissance publique, doit être un service de proximité. C'est pourquoi je pense que la communauté urbaine aurait toute légitimité à porter ce service à la population. J'avais fait la proposition il y a plus d'un an, lorsque nous avons adopté notre programme OPAH et, à l'époque, Monsieur le Président, vous m'aviez dit que la précédente OPAH avait été la plus performante du département. Ce qui est vrai. Les objectifs initiaux avaient été dépassés. Je crois que plus de 1 200 logements ont fait l'objet de travaux, c'est-à-dire plus de 200 par rapport aux objectifs. Mais là aussi, malgré tous les efforts menés, cela ne représente que 251 logements par an, soit à peine 0,5 % du parc de la communauté urbaine.

Aujourd'hui, nous avons relancé une nouvelle OPAH et les résultats de la première année que Jean-François JAUNET a bien voulu me communiquer - et je l'en remercie - sont encourageants. Là aussi, on dépasse les objectifs avec 51 dossiers pour de la rénovation énergétique déposés pour les propriétaires occupants et 11 dossiers sur les propriétaires bailleurs. Mais là, on voit aussi que les chiffres sont faibles. Je n'incrimine pas la communauté urbaine, elle l'a fait à l'échelle de ses moyens et je me félicite de voir que les crédits vont être abondés. Je n'ai pas bien compris sur quelle partie exactement, mais je demanderai à Daniel de me l'expliquer plus précisément. On est néanmoins là aussi en deçà.

Aujourd'hui, je pense que la question n'est pas d'augmenter forcément les crédits puisqu'il faudrait déjà mobiliser ceux de l'Etat, mais là où la communauté peut jouer son rôle, c'est effectivement dans la mise en place de ce service public de la rénovation énergétique.

Monsieur le Président, dans une tribune que vous avez signée avec plusieurs membres d'intercommunalités de France, vous dites que la transition écologique sera locale ou ne sera pas et plus précisément que les intercommunalités sont incontournables pour mettre en œuvre les transitions écologiques et énergétiques. Je suis à 100 % d'accord avec vous et je suis bien conscient également qu'il faut que l'Etat donne les moyens aux collectivités pour agir en la matière. Mais je pense aussi que quand l'Etat est défaillant, les collectivités doivent prendre leurs responsabilités et la communauté urbaine prend ses responsabilités dans beaucoup de domaines.

Aujourd'hui, il y a urgence, je dirais même extrême urgence à la fois sociale et climatique et, pour notre communauté, il y a en plus un enjeu d'attractivité puisqu'on sait bien qu'aujourd'hui, il y a un certain nombre d'entreprises dans la communauté urbaine qui se portent plutôt bien, qui recrutent et qui ont des difficultés pour trouver des salariés qualifiés. Et on sait que la question du logement est également une question qui se pose et qu'on manque de logements de qualité.

Je vous renouvelle donc cette proposition dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, donc de réfléchir et de travailler à la création de ce service public de la rénovation énergétique pour mobiliser les moyens qui sont mis par la communauté urbaine dans le cadre de son OPAH et

je sais que le prestataire que vous avez choisi est pleinement engagé dans cette démarche, mais aussi pour mobiliser ceux de l'Etat pour que notre communauté porte une politique forte de rénovation énergétique, une politique volontariste, une politique exemplaire que je pourrais dire encore plus forte, encore plus volontariste, encore plus exemplaire à la hauteur des enjeux qui sont aujourd'hui face à nous.

Je suis désolé d'avoir été un petit peu long et je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le Président. - Merci. J'apporterai des éléments de réponse après.
Charles LANDRE.

M. LANDRE. - Quelques commentaires sur ce débat d'orientation budgétaire qui s'inscrit - vous l'avez rappelé - dans un contexte tout d'abord économique difficile, mais aussi un contexte d'incertitudes sur un certain nombre de ressources pour les collectivités territoriales dans les années immédiatement à venir.

En revanche, vous avez dit tout à l'heure, dans votre propos liminaire, bien avant la présentation du débat d'orientation budgétaire, qu'il y avait un risque que les collectivités territoriales - mais ici, nous sommes l'émanation des communes, je dirai donc les communes - deviennent en quelque sorte des agences de l'Etat parce que le lien fiscal serait rompu entre les habitants et les élus.

Je pense qu'on se trompe complètement de débat en revenant continuellement sur ce sujet. L'organisation administrative du territoire a évolué et on fait d'ailleurs des lois de décentralisation nouvelles tous les 5 ans, souvent pour corriger ce que nous avons fait parce que la décentralisation a été à bien des égards et y compris financièrement mal menée. Et en réalité, l'indépendance des communes - je rappelle que les communes ont été un contre-pouvoir en France depuis l'ancien régime - n'est pas basée sur la possibilité ou non de lever l'impôt, mais elle tire sa légitimité du vote.

Le vrai problème, aujourd'hui, des assemblées auxquelles nous participons, c'est que nous sommes issus de scrutins où il y a eu parfois 30, parfois 40 % de participation. C'est donc ce qui devrait nous intéresser plutôt que de continuellement dire que l'Etat nous supprime des possibilités d'action.

Parce que si l'on regarde les ressources de la CUCM cette année, elles sont finalement assez parlantes et elles devraient donner les priorités d'action pour le débat d'orientation budgétaire. Il y aura d'abord, sur la fiscalité locale, probablement une augmentation - je ne sais pas si les chiffres consolidés de fin novembre sont parus, à mon avis non - de 7 % des bases sur les taxes foncières. C'est-à-dire que la base de taxe foncière pour l'ensemble des habitants va augmenter de 7 %. Je rappelle que sur les 10 dernières années, elle a augmenté en moyenne de 14,2 % contre 10,6 % d'inflation en France. Les collectivités territoriales ont donc aussi bénéficié, finalement, de ces décisions de l'Etat à ce moment-là et j'ai entendu peu d'élus ou présidents d'assemblées s'en plaindre.

On va donc avoir une stabilité sur les ressources et puis des dotations qui sont finalement à l'équilibre avec tout même encore, il faut le noter, une baisse de 600 habitants qui va impacter la dotation globale de fonctionnement et le volume global de dotation qui parvient à l'équilibre parce que nous avons les fonds annexes, les FPIC, les DSU, etc., qui viennent compenser la DGF et qui sont des fonds qui, malheureusement, augmentent parce que nous sommes sur un territoire qui connaît des difficultés sociales et économiques.

Finalement, ceci nous donne les deux priorités qui devraient être contenues dans ce DOB et que je trouve malheureusement absentes. La première est de susciter de l'activité économique nouvelle et plus diversifiée parce que lorsque l'on regarde attentivement la démographie des communes du territoire, on voit qu'il y a des disparités, notamment chez les jeunes femmes, parce que nous avons une économie qui n'est pas assez diversifiée. Cela fait plusieurs fois que je reviens là-dessus. Et puis une incitation à l'installation de nouveaux ménages.

C'est-à-dire que les deux points prioritaires qui devraient être mis en avant dans ce DOB, sont le développement économique, la création d'entreprises, le fait d'attirer de nouvelles entreprises et puis l'habitat.

J'en profite d'ailleurs pour dire que l'intervention d'Eric COMMEAU à cet égard est très intéressante. Je ne partage pas forcément l'ensemble de la façon dont il voudrait que ce soit mis

en œuvre, mais nous avons évidemment un effort important à faire et bien davantage sur l'habitat que sur l'énergie.

Ces priorités sont donc malheureusement absentes.

Le document est effectivement complet et j'en remercie les services et Daniel MEUNIER qui l'a présenté, mais je regrette qu'il y ait un petit problème de lisibilité lorsque vous présentez, à la fin, le montant total des investissements en fonction des priorités politiques, du moins le poids de chaque priorité politique dans le montant global des investissements qu'on ne retrouve pas dans le document. Il est donc difficile de savoir, par exemple, ce qui a trait au développement durable ou pas.

Pour répondre à ces obligations, à ces nécessités, d'abord sur les dépenses et l'évolution des dépenses, il y a plusieurs questions qui me viennent lorsque je lis ce document :

Quid de la politique des déchets ? Il y a en effet un certain nombre de phrases, y compris des phrases que je n'ai pas comprises alors que je les ai pourtant relues plusieurs fois.

Quid de la politique des déchets ? Vous avez annoncé l'année dernière qu'il y aurait un budget qui interviendrait à la baisse. On a voté, il y a 2 mois, 1 M€ supplémentaires sur le budget de l'année écoulée et il a l'air d'être dit dans le document qu'un effort supplémentaire sera effectué alors même que la base de dépenses de l'année précédente, avant budget rectificatif, est prise en compte.

Quid de l'évolution des plans pluriannuels d'investissement et notamment au regard de dépenses dont on ne parle pas du tout ici ? Vous avez, lors du dernier budget, estimé qu'il y aurait des projets de cinéma qui viendraient à terme, et notamment le projet du Creusot, dès 2024. Je suis surpris que rien ne soit prévu dans le budget 2023. Je sais que la société qui devait déposer les documents en CDAC n'a pas pu le faire dans les temps et que c'est donc déjà un peu repoussé. J'ai émis des doutes quant à la solidité financière du projet. Mais je suis surpris qu'il n'y ait rien en 2023 sur cet élément.

Rien sur ce que je pourrais appeler les micro-économies qui pourraient être faites dans la gestion et notamment sur le toilettage qui me semble nécessaire des nombreuses structures parapubliques qui composent l'univers communautaire.

Dernier élément. Il y a, sur la question de l'eau, une formulation qui me semble vouloir dire que vous avez déjà intégré une augmentation de 2,5 % du tarif de l'eau supplémentaire pour 2023. Ce qui voudrait dire que ce que vous n'aviez pas écrit l'année dernière mais qui était dit entre les lignes, c'est-à-dire l'augmentation de 2,5 % du tarif de l'eau par an pendant 10 ans, reviendrait à augmenter, pour les habitants de la CUCM, le tarif de l'eau de 30 %, soit 3 fois l'inflation réelle sur les 10 dernières années dans le pays.

Là, ce sont mes questions sur les dépenses.

Sur les investissements, on voit bien qu'il y a beaucoup de choses qui sont prolongées. On a malheureusement l'impression qu'en situation de crise, on se trouve plutôt en situation de constat et en situation d'attente alors que c'est peut-être précisément là qu'il faut se réinventer et saisir les opportunités. Là, on ne se réinvente pas puisqu'on poursuit ce qui a été vu avant.

Il y a des éléments intéressants sur l'animation du canal, sur le photovoltaïque en toiture, sur un espèce de démarrage sur les rencontres avec des médecins qui, à mon avis, doivent être beaucoup plus ambitieux que cela. Cela fait d'ailleurs déjà plusieurs années que nous en parlons. Et puis surtout, en matière de développement économique - parce que je pense que cela résume un certain nombre de problèmes que contient ce document -, je vois bien que vous voulez mettre en avant l'entreprise, mais cela reste un peu flou. Il y a aussi l'idée d'une pépinière sur l'économie sociale et solidaire. On n'en sait pas davantage. Je crois d'ailleurs qu'il n'y a pas d'élément précis sur le devenir de la ressourcerie dont nous parlons depuis maintenant un certain temps.

Sur l'immobilier d'entreprise, je regrette que l'on soit encore à mettre en avant plutôt l'immobilier commercial alors qu'on a un vrai déficit de petites structures de production et de petites structures pouvant accueillir des activités de production ou logistiques et qu'il n'y ait pas un seul discours - comme si nous vivions en autarcie - sur la volonté communautaire d'attirer des nouvelles filières, des filières qui seraient identifiées dans ce document, notamment au regard de notre proximité extrêmement forte avec les deux grandes métropoles françaises que sont Lyon et Paris.

Un dernier point sur l'économie rurale. Là aussi, je ne vois malheureusement rien. On parle beaucoup de retour local et de développement durable et d'économie locale. Je vois bien qu'il y a simplement la volonté en une ligne d'accompagner les projets de la Chambre d'agriculture, mais cela me semble nettement insuffisant.

Sur tous ces éléments, on a bien conscience qu'il y a des défis importants qu'aura à relever le territoire. Il faut tout de même bien avoir une pensée d'abord pour les habitants. Il y a quelques jours, il y avait dans la presse un article sur un boulanger qui annonce 15 000 € de facture d'électricité par mois sur le territoire de la communauté urbaine. Lorsque l'on parle des efforts à faire par les acteurs publics et singulièrement par les acteurs de proximité que sont les intercommunalités et la CUCM, je pense qu'il faut avoir à l'esprit que les efforts, ce sont d'abord les habitants et les tout petits acteurs économiques qui les font et que c'est là où on doit être deux fois plus fort, deux fois plus volontaire et deux fois plus inventif.

J'espère que le budget prendra en compte ces éléments. On est tout de même dans un volume de ressources stable et qui sera peut-être même un peu meilleur que prévu puisque j'ai vu que votre prévision de TVA était sage, était mesurée, donc la fraction de TVA qui nous sera reversée. Mais je trouve que là, on passe à côté d'un élément qui est extrêmement important pour les habitants et pour la petite économie du territoire, c'est-à-dire celle qui fera vivre des familles pendant la décennie à venir et qui va être grandement fragilisée au sortir de cet hiver et au sortir de l'hiver prochain.

Je vous remercie. J'en ai fini avec mes remarques.

M. le Président. - Merci. Laetitia MARTINEZ.

Mme MARTINEZ. - Merci Monsieur le Président.

Je vais revenir aux orientations budgétaires. Je pense qu'on aura tout le loisir, à l'occasion du budget, de pouvoir revenir sur le contenu de ce que ces orientations viennent soutenir.

Je voudrais tout de même rappeler que depuis le début du mandat, nous présentons nos orientations budgétaires dans un véritable contexte d'incertitudes. Les premières années ont été marquées par la crise sanitaire, par des mesures d'urgence que la communauté urbaine a mis en place pour accompagner au mieux les habitants, de même que les entreprises. Et depuis quelques mois, il y a quelque chose que nous n'avions absolument pas imaginé à l'occasion du DOB l'année dernière, c'est-à-dire la guerre qui a éclaté aux portes de l'Europe.

Permettez-moi juste une pensée avant de parler des conséquences de la guerre en Ukraine, y compris sur les finances locales, une pensée pour ce peuple qui est toujours en guerre, qui est toujours privé d'eau, d'électricité, qui combat et que nous accueillons aussi, ici, sur ce territoire. C'est l'occasion de rappeler que nous sommes une terre d'accueil.

Je voulais donc avoir une première pensée pour le peuple ukrainien avant de parler des conséquences de cette guerre pour l'ensemble des finances locales parce que les conséquences, y compris les conséquences géopolitiques, sont venues abonder une inflation qui était déjà pressentie au moment de la sortie de la crise sanitaire.

Je repensais à nos échanges sur le DOB l'année dernière. On se disait, il y a un an, que l'on prévoyait à peu près 1,5 % d'inflation. On est à 7,2 %. On est à 7,2 à la fin de l'année 2022. On prévoit aujourd'hui 4,3 % environ pour l'année prochaine.

Cette inflation a un impact sur le quotidien, le quotidien de nos populations, cela a été évoqué précédemment. Elle a aussi un impact sur le fonctionnement des collectivités et sur notre gestion et, de fait, sur l'action publique que nous conduisons, y compris pour pouvoir accompagner au mieux les habitants.

L'impact de la hausse des coûts de l'énergie, de l'inflation sur les matières premières, les difficultés d'approvisionnement mettent aujourd'hui un grand nombre de collectivités dans des situations qui sont difficiles. Le président a eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, certaines allant jusqu'à être interrogées sur une potentielle tutelle. Vont-elles pouvoir boucler leur budget dans les mois qui viennent ? Je sais que c'est compliqué, y compris pour les communes du territoire, de pouvoir construire les budgets.

Ce mot de tutelle, on l'a y compris entendu dans la construction des budgets, on l'a aussi pas mal entendu ces derniers jours. Il a pas mal été entendu ces derniers jours parce qu'on sort de trois jours de congrès des maires et des élus locaux.

Quand on évoque la construction des orientations budgétaires dans un contexte économique international, on l'évoque aussi dans un contexte local. Vous l'avez très bien dit, Monsieur le Président, dans votre propos liminaire.

Au passage, si globalement la DGF augmente de plus de 300 M€, elle est loin d'augmenter à hauteur de l'inflation. Le cas échéant, on serait à un supplément de plus de 800 M€.

L'inflation intervient aussi dans un contexte national où l'Etat a décidé la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, à juste titre sur le fond, mais sans accorder aux collectivités locales la compensation qui leur permettait d'intervenir, de même dans un contexte de restriction des marges de manœuvre des collectivités locales.

Je pense, contrairement à vous, Monsieur LANDRE, que cette dimension-là est importante, à la fois sur la question fiscale puisqu'on prévoit une suppression de la CVAE d'ici 2 ans, qui vient tout de même s'ajouter à la suppression de la taxe professionnelle il y a quelques années, à la suppression de la taxe d'habitation pour les communes et - le président le disait en introduction - à la perspective d'une suppression de la taxe foncière.

Il y a deux choses là-dedans. Il y a notre propre autonomie, notre capacité à lever l'impôt, sachant que c'est particulièrement démocratique puisque les taux d'imposition, nous les votons au sein de nos assemblées. Cette dimension-là est donc importante. Il y a aussi le lien des citoyens à leur commune. Qu'est-ce que c'est que l'impôt ? C'est la redistribution des richesses, c'est la correction des inégalités. L'impôt sert à financer le service public qui, lui-même, vient corriger les inégalités.

Pour moi, ce levier fiscal est important et il participe aussi de l'autonomie des collectivités.

Il y a ensuite la question du contrat de confiance. Je ne sais pas ce qu'il en sera *in fine*. La Première ministre semblait dire, en toute fin d'après-midi - c'est donc assez récent - que son intention n'était pas de maintenir un mécanisme de sanctions, qu'elle ne souhaitait pas un nouveau pacte de Cahors. Donc attendons de voir comment les échanges se passent avec les parlementaires et les représentants des élus locaux, dont d'ailleurs le poids et la voix ont permis d'adoucir, en tout cas d'interroger, la conclusion de ce fameux contrat de confiance.

Dans ce contexte assez global qui nous appelle à la prudence de manière générale, je trouve que la communauté urbaine tient le cap. Elle tient le cap et elle peut tenir le cap - et ce sont les chiffres qui vous ont été présentés par Daniel MEUNIER tout à l'heure - parce qu'elle est dans une situation financière assez saine qui lui permet aujourd'hui de pouvoir répondre aux difficultés qui sont devant elle et d'ailleurs devant l'ensemble des collectivités locales.

Je voudrais également souligner que nous bénéficions cette année d'un rôle supplémentaire de la CFE (cotisation foncière des entreprises) qui fait une réactualisation des bases de certaines entreprises, qui est bien le symbole du dynamisme économique du territoire. Le dynamisme économique du territoire est certes lié à un contexte, mais aussi à l'impulsion de la communauté urbaine, à ce qu'elle soutient en termes de développement économique depuis des années, à son ambition en termes d'attractivité.

Vous ne le voyez pas, Monsieur LANDRE, le développement économique, mais il est directement traduit dans les orientations budgétaires et dans les ressources. Je crois qu'on a quasiment 2 M€ qui nous sont permis par ce rôle supplémentaire de la CFE ; c'est aussi le fruit du travail de la communauté urbaine.

Je le disais, dans ce contexte, elle tient le cap puisqu'est prévue pour les années à venir une augmentation du PPI, notre plan pluriannuel d'investissement, de 8 millions. Nous conservons une capacité d'investissement au budget principal de 30 M€, sans compter le budget annexe qui va - si on l'adopte - être créé sur les zones d'aménagement économique du territoire. On maintient donc un haut niveau d'investissement.

Pourquoi maintient-on un haut niveau d'investissement ? C'est parce que concrètement - et je trouve que l'exemple qu'Eric COMMEAU a cité tout à l'heure est l'un des plus pertinents aujourd'hui - nous sommes dans un contexte où nous sommes en pleine transition, en pleine mutation. Je crois qu'on est dans "la lessiveuse". On est en plein milieu de ces défis qui nous attendent et qui demandent aussi des changements de pratiques, qui demandent d'investir. Et la question de l'habitat, la question du logement, est centrale dans cette démarche.

Les orientations qui vous sont présentées aujourd'hui permettent de l'incarner, effectivement avec une place importante accordée à l'habitat au travers de l'OPAH, au travers aussi de l'accompagnement des bailleurs sociaux dans leur rénovation énergétique parce qu'*in fine* ce sera, demain, la baisse des factures, des bâtiments qui sont aujourd'hui les plus énergivores, en tout cas l'un des secteurs les plus énergivores, qui seront demain plus raisonnés. Et c'est aussi le confort de vie des uns et des autres dans leur quotidien, il ne faut pas négliger cette dimension.

Quand on parle des aménagements urbains que, demain, nous saurons réaliser, nous anticipons aussi les îlots de chaleur qui arriveront dans nos villes avec le réchauffement climatique.

Toutes ces questions-là qui sont celles de comment on vit à la fois son chez-soi, l'espace public, les uns avec les autres demain au regard des grands défis qui nous attendent, c'est au travers de ces investissements que nous commençons à y répondre, que nous continuons à y répondre. Et moi, je suis très heureuse de voir cette question de l'habitat, des transitions énergétiques arriver au centre de ces orientations qui nous sont présentées.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des autres éléments. En plus, nous aurons certainement l'occasion d'en reparler au moment du budget. Mais ce que traduisent ces orientations budgétaires, c'est bien le maintien du cap de la communauté urbaine, l'attention portée à l'évolution au défi des transitions qui nous attendent, le respect des priorités de mandat que nous avons adoptées ensemble il y a maintenant 3 ans et vraiment le souci de la qualité de vie, de l'accompagnement de nos habitants et de notre population.

Je trouve donc que ces orientations budgétaires permettent de dire que nous tenons le cap à l'image, je trouve, de la force de résilience des habitants de notre territoire.

M. le Président.- Merci. J'ai eu d'autres demandes de prise de parole : Jean-François JAUNET, sans doute pour répondre à des questions qui ont été posées, ainsi que Daniel MEUNIER.

M. JAUNET.- Monsieur le Président, je vais effectivement répondre un peu à Monsieur LANDRE si celui-ci prend la peine d'écouter parce que je constate que souvent, après avoir posé ses questions, il est sur son téléphone et ne nous écoute pas. Mais je vais tout de même lui répondre.

Au niveau du budget concernant les déchets, tout ce qui est fait depuis ces dernières années est une façon d'éviter la hausse puisqu'on sait bien que beaucoup de choses augmentent. On a la TGAP qui était à 45 € cette année et qui passe à 52 € l'an prochain. On sait aussi qu'on a prévu de faire des choses en régie, mais on a des difficultés, comme beaucoup de collectivités ou d'entreprises, concernant des livraisons. On a des camions qui sont commandés depuis plus d'un an et demi, qui devraient arriver normalement ce mois-ci mais qui, pour l'instant, ne sont pas là. On prévoit donc de maintenir des lignes de prestations pour pouvoir faire face à cette absence si les véhicules ne sont pas arrivés dans les temps.

Après, on a aussi fait des choix. Le choix d'inscrire le SMET va nous permettre de faire des économies sur le traitement. On le verra assez rapidement. Mais nous avons aussi fait le choix, pour le maintien de l'emploi, de garder une période transitoire sur le centre de tri sur l'année prochaine et cette période transitoire, elle a forcément aussi un coût puisqu'il faut avoir un outil qui va fonctionner en mode un peu dégradé en attendant sa rénovation.

La hausse de l'énergie impacte effectivement tout le monde, elle impacte les particuliers, les artisans et les commerçants, mais aussi les collectivités. On a donc aussi des coûts en augmentation sur l'énergie pour le gasoil, mais aussi pour faire tourner toutes ces machines qui fonctionnent à l'électricité puisque la hausse est aussi assez importante. Notre budget prévoit donc aussi de tenir compte de ces hausses.

Et la communauté investit, comme elle le fait déjà depuis de très nombreuses années, pour l'avenir et pour aller sur ces questions de transition et faire en sorte que, finalement, l'impact à long terme soit le plus bénéfique possible.

M. le Président.- Merci. Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER.- Personnellement, je serai très rapide, Monsieur LANDRE.

Parfois, je n'en crois pas mes oreilles. J'ai cru comprendre, au travers de vos propos, que vous me faisiez cette fois-ci le reproche de ne pas avoir détaillé plus précisément le débat d'orientation budgétaire alors que, dans cette même enceinte il y a précisément un an, vous m'avez fait le reproche de ne pas avoir présenté un DOB mais un pré-budget.

Je pense donc qu'à un moment donné, il faut savoir où on en est et accorder ses violons avant de prendre position et de tenir ces propos.

Là, je pense que nous sommes restés ce soir et que nous restons ce soir dans un débat d'orientation budgétaire. Et moi, je vais me tenir au débat d'orientation budgétaire et je vais juste vous faire une remarque, une seconde remarque.

Vous semblez, au travers de vos propos, laisser penser que nous avons une quelconque déficience sur notre vitalité économique et sur notre volonté de développer le tissu économique au

sein de notre communauté. Je m'en tiendrai non pas à des chiffres puisque nous sommes en débat d'orientation budgétaire, mais à vous redire qu'il y a tout de même 22 % du budget d'investissement qui sera consacré aux zones économiques, avec précisément un budget dédié à la zone Coriolis - j'y reviendrai dans un moment - et à ces zones d'activité économique.

Voilà ce que je tenais à vous redire ce soir. Merci.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? (*Néant*).

J'apporte des éléments de réponse pour ma part. Je rebondis sur ce que vient de dire Daniel MEUNIER. Je rappelle que pour le développement économique, c'est 22 % dédiés au développement économique sur le budget principal, mais auxquels viennent s'ajouter les 21 % sur la zone d'activité Coriolis. Cela s'ajoute donc, plus 3 % sur les zones d'activités économiques et commerciales. Ceci pour être plus juste, mais c'est effectivement une grosse partie du budget.

Je reprends dans l'ordre des interventions pour apporter quelques éléments de réponse, donc à notre collègue Éric COMMEAU notamment.

Je pense que vous avez tout dit dans votre intervention, c'est-à-dire que la précarité énergétique est un sujet qu'il faut prendre à bras-le-corps. Et vous avez souligné le fait que la communauté urbaine soutenait fortement, depuis déjà quelques années, ces politiques de rénovation énergétique. Nous ne sommes pas les seuls, je pense à d'autres collectivités qui le font dans d'autres domaines. Je pense à la Région notamment, qui est très à la pointe de tout cela, et particulièrement la Région Bourgogne Franche-Comté. Mais nous, nous le faisons à notre niveau, dans les compétences qui sont les nôtres au travers de l'OPAH, comme vous l'avez dit, avec cet objectif qui n'est pas facile à réaliser, c'est-à-dire - pour reprendre vos propres termes - qu'il ne faut pas les gens aient froid, mais en consommant le moins possible d'énergie, c'est-à-dire à la fois pour le climat et à la fois pour leur capacité à financer et à payer. C'est donc un objectif qui est extrêmement difficile à tenir, mais que nous nous efforçons de viser au travers d'un dispositif (l'OPAH) qui est en fait très simple parce que je suis tout à fait d'accord avec vous, si « MaPrimeRenov' » ne marche pas, c'est parce que c'est trop complexe.

Nous, quand nous avons imaginé l'OPAH dès le départ, nous avons beaucoup misé - et nous l'avons d'ailleurs financé de manière importante - sur l'accompagnement. C'est-à-dire que les propriétaires bailleurs, les propriétaires occupants qui souhaitent rénover doivent être accompagnés dès le départ, dès le montage du dossier, de manière à savoir où ils vont aller et pouvoir obtenir le maximum de subventions et optimiser.

C'est ce que nous avons fait, non pas directement à la communauté puisque vous appelez un service public, mais en s'appuyant sur une société qui, aujourd'hui, porte le nom de SOLIHA mais qui portait un autre nom au moment où nous avons lancé la première OPAH. SOLIHA accompagne les propriétaires. C'est pour cela que la première OPAH a été un succès et que la deuxième - je ne reviens pas sur les chiffres que vous avez donnés précisément - est plus qu'encourageante.

La communauté urbaine remplit donc ses objectifs, ses obligations. On peut être plus ambitieux, mais il faudrait effectivement que nous ayons un accompagnement qui soit encore supérieur de la part de l'Etat pour pouvoir être encore plus ambitieux. Mais quand on regarde les chiffres que nous avons consacrés dans ces opérations-là, pour ne parler que de l'OPAH, on peut tout de même être fier de ce que nous avons obtenu, en espérant que nous pourrions faire plus.

Je rappelle également que dans le futur budget, même si nous sommes sur les orientations budgétaires, 48 % du budget sera consacré à la transition écologique. 48 % !

Et on pourrait rajouter à ces 48 %, comme je viens de le faire pour le développement économique, beaucoup de travaux que nous allons faire, des travaux d'eau et d'assainissement, c'est-à-dire ce qu'il y a dans les budgets annexes. Et quand on voit la part que nous consacrons à l'assainissement dans le cadre du budget annexe, c'est aussi de la transition écologique.

Vous voyez donc que c'est vraiment une priorité qui se traduit par les faits dans les actions que nous voulons mener. Et oui, les collectivités sont incontournables, je le répète, dans ce que doit être la transition écologique aujourd'hui et demain dans le cadre de leurs compétences. Croyez que nous le portons de manière forte, que nous ferons le maximum dans ce que nous portons encore une fois avec d'autres partenaires et d'autres collectivités qui le font également. D'ailleurs, aujourd'hui, le constat que l'on peut faire, c'est que ceux qui sont le plus offensifs sur la transition écologique, ce sont bien les collectivités d'une manière ou d'une autre au travers des financements qu'elles peuvent apporter, qui sont souvent conditionnés justement à ce qui touche à la rénovation

énergétique. Elles-mêmes, elles le sont de plus en plus dans leurs bâtiments. Elles consacrent un budget important pour la rénovation de leurs propres bâtiments, sans compter tous les autres dispositifs que je ne vais pas évoquer.

Je partage donc complètement. Sachez que nous allons continuer et que nous allons faire le maximum et donner les moyens à cette OPAH de pouvoir être encore plus importante et plus efficace que n'a été la première.

En ce qui concerne le service public d'accompagnement que vous évoquez, j'y souscris bien entendu. Aujourd'hui, nous le faisons à notre manière avec SOLIHA. Je crois qu'il y a une réflexion au niveau régional justement pour que ce service public puisse être mis en place. Le niveau de la région me semble un niveau pertinent pour pouvoir mettre en place ce type de service sur lequel les collectivités – et bien entendu la communauté urbaine – pourraient s'appuyer pour aller encore plus loin et, quelque part, essayer de forcer l'Etat aussi à nous accompagner de manière plus forte. Vous voyez donc je rejoins beaucoup de vos propos.

En ce qui concerne quelques éclaircissements sur l'intervention de Monsieur LANDRE, bien entendu je ne partage pas, comme je l'ai dit dans mon propos liminaire. Il ne s'agit pas de dire que les dotations sont stables. C'est un sujet, mais le fond du sujet n'est pas là. Le fond du sujet, c'est ce qu'a rappelé Laetitia MARTINEZ tout à l'heure également, c'est notre autonomie à décider. Et la fiscalité fait partie de cette capacité à décider, y compris d'ailleurs – je le rappelle – lors des campagnes électorales. Et vous n'êtes pas le dernier à dire que vous n'avez jamais augmenté la fiscalité. Eh bien vous ne pourrez bientôt plus le dire puisqu'il n'y aura plus de fiscalité.

Donc y compris dans les arguments politiques, les élus doivent se distinguer à un moment donné, ceux qui augmentent la fiscalité, qui l'assument et qui expliquent pourquoi et ceux qui disent qu'ils ne l'augmenteront pas. Malheureusement, ceux-là – et vous en fait partie – ne disent jamais ce qu'ils vont supprimer s'ils n'augmentent pas la fiscalité à certains moments, c'est-à-dire qu'il n'y a que des plus et jamais de moins.

Mais cet argument politique est réel, il doit exister, il doit faire partie de cette force qui donne à la démocratie toute sa pertinence. On est donc bien sur le fond et quand les dotations restent stables, si elles restent stables dans le meilleur des cas, elles le sont par rapport à ce que la communauté urbaine a su déployer pour obtenir de bons résultats, et je pense particulièrement au développement économique. Ce que vient de dire Laetitia MARTINEZ en parlant des rôles liés à l'impôt économique et le rattrapage que nous allons avoir sur 5 ans et qui sera peut-être décliné au niveau du budget de manière plus précise, ce n'est tout de même pas rien. Cela veut dire qu'il y a un dynamisme économique sur la communauté urbaine puisque cela va bien au-delà de nos prévisions.

D'ailleurs, toutes les actions que nous avons déployées depuis maintenant 18 mois en termes de développement économique sont une réalité. C'est une réalité. Nous avons tout de même mis en place 50 actions depuis les assises de la relance économique. Ce n'est pas rien, 50 actions. Et sur les 50, 36 sont déjà engagées et portent déjà leurs fruits. Un prochain rapport de la Chambre régionale des comptes fera d'ailleurs état de la pertinence de l'action de la communauté sur la partie développement économique. Nous sommes dans notre rôle et je ne peux pas laisser entendre que ces politiques ne sont pas pertinentes puisqu'elles le sont et qu'elles se traduisent justement par des résultats qui sont bien meilleurs, y compris que nous avons pu projeter dans tous les domaines. C'est vrai dans le domaine industriel, mais c'est vrai également dans l'économie sociale et solidaire qui était une priorité que nous avons fixée. Nous faisons d'ailleurs une évaluation avec nos partenaires.

Donc oui, je suis fondamentalement pour l'autonomie fiscale et financière des collectivités et on ne peut pas se contenter de dire que c'est compensé à l'euro. Mes chers collègues, c'est compensé à l'euro à quelle condition ? Voulez-vous que je vous rappelle le pacte de confiance ? Voulez-vous que je vous rappelle le pacte de Cahors ? Le pacte de Cahors, c'était « nous vous garantissons les dotations si vos charges de fonctionnement n'augmentent pas de plus de 1,2 % ». Ça, c'est le pacte de Cahors. Nos dotations sont donc conditionnées à ce que l'Etat voudra en la matière. Et le pacte de confiance, c'est « vous aurez la garantie des dotations si vos charges de fonctionnement n'augmentent pas de plus de l'inflation – 0,5 % » alors qu'on vient d'évoquer à l'instant ce que les collectivités subissent en termes d'augmentation de coûts au niveau de l'énergie, pour certaines multipliés par 10, 20, 30, 40 ou 50 %. Et c'est ce que nous dit aujourd'hui le gouvernement, nous devons donc nous contenter de cela.

Le congrès des maires est d'actualité pour ceux qui ont pu y assister. Je n'ai pas pu y assister, mais j'ai suivi les débats, j'ai suivi ce qui s'est passé là-bas et ceci toutes sensibilités confondues, toutes ! Aujourd'hui, les maires, mais pas uniquement, tous les élus territoriaux n'acceptent pas cette mise sous tutelle car il s'agit de cela. Sinon, demain, nous aurons des recettes qui seront toujours conditionnées à ce qu'on voudra bien nous imposer. Est-ce acceptable pour des élus de la République ? C'est ça, le fond de la question et c'est ce qui est en train de se passer.

Je vais même plus loin dans le raisonnement parce que c'est bien joli de nous dire qu'on n'augmente pas la fiscalité, voire qu'on la supprime, mais qu'en plus, on va venir aider à réduire les déficits publics. Parce que c'est ce qui est en train de se passer.

Je vous rappelle que la crise financière et la crise économique que nous avons traversées à partir de 2008-2009 contraignent la communauté urbaine à réduire son budget de fonctionnement, c'est-à-dire à trouver des économies à hauteur de 3,5 M€. Pourquoi ? Pour réduire le déficit public de l'Etat à l'époque. Il n'y a pas que la communauté urbaine, c'est toutes les collectivités.

Et là, on est en train de nous refaire le scénario : pour réduire les déficits publics on nous contraint, ceci alors que les collectivités ne font pas de déficit public. Qu'on nous laisse la possibilité de faire des déficits publics et, à ce moment-là, tout sera possible. C'est ce qui est en train de se passer aujourd'hui au niveau national. Voulez-vous que je vous rappelle le montant des déficits publics à l'heure actuelle ?

Donc soyons sérieux. Il y a tout de même quelque chose qui ne va pas. Il va y avoir des communes, des intercos, des Régions, des Départements qui vont avoir des comptes administratifs négatifs. Ce sera la réalité, tout simplement parce que les grands oubliés de tous les plans de relance qui ont été faits à un moment donné, ce sont bien les collectivités. Jamais il n'y a eu d'enveloppe pour dire qu'on allait nous donner un peu plus que ce que nous avons parce que nous devons faire encore plus. Ce n'est pas ce qu'on nous dit. On nous demande de faire encore plus pour subvenir et pour combler les manques que l'Etat ne peut pas combler lui-même, mais nous allons le faire en nous donnant moins. C'est cela, la réalité, mes chers collègues. Excusez-moi, mais c'est cela. Et si, aujourd'hui, tous les maires de France, tous les élus de France le dénoncent, c'est tout de même qu'il y a une raison.

Je veux bien que vous soyez le seul à porter une autre voix. Pourquoi pas. Après tout, on peut avoir raison seul contre tous. Mais interrogez-vous tout de même. Quand on est à la tête d'exécutifs et que l'on doit gérer des collectivités, on est soumis à des réalités et ces réalités, aujourd'hui, elles nous rattrapent sur la base de décisions et de décisions que nous ne pouvons pas accepter.

Pour répondre plus précisément à des questions que vous avez posées, même si nous ne sommes pas sur le budget, vous vous interrogiez notamment sur le cinéma en disant que vous étiez étonné qu'il n'y ait rien sur le cinéma. Et pour cause, s'il n'y a rien, c'est parce qu'on a passé, à la dernière délibération, la cession du foncier au porteur de projet à l'euro symbolique. Donc déjà là, il y a une contribution de la communauté urbaine.

Je parle du cinéma du Creusot puisqu'à Montceau, c'était déjà fait. Je l'avais d'ailleurs expliqué lors du précédent conseil, mais peut-être que vous n'aviez pas écouté. Pour le reste, l'intervention financière directe n'est pas du ressort de la communauté urbaine, elle est du ressort des communes, des villes de Montceau et du Creusot. Par contre, la communauté urbaine a inscrit les deux cinémas dans le contrat métropolitain que nous avons avec la Région et c'est dans ce cadre que les deux cinémas seront subventionnés par la Région, donc dans le cadre du contrat métropolitain, avec une part financement Région et une part financement des deux villes, ville de Montceau et ville du Creusot. La loi SUEUR nous permet en effet de financer. Mais il n'y aura pas de financement direct de la communauté urbaine, hormis la cession du foncier que nous avons passée lors du dernier conseil.

En ce qui concerne - et j'en terminerai par là pour votre intervention - le tarif de l'eau, je vous invite à reprendre les Conseils que nous avons passés précédemment pour expliquer pourquoi nous allions augmenter les tarifs, mais pas simplement sur un exercice. Nous avons bien dit, à ce moment-là, que nous allions l'augmenter sur plusieurs exercices car compte tenu du volume de travaux que nous devons faire, il fallait estimer sur plusieurs années comment l'augmentation allait opérer et nous avons dit expressément que l'augmentation se ferait sur plusieurs années, tout en disant que cela ne suffirait peut-être pas. Et quand on voit le montant de l'inflation, ce n'est même plus une augmentation que nous avons faite, c'est une baisse. Si on veut faire parler les

mécanismes budgétaires, le mécanisme budgétaire fait que si vous augmentez en dessous de l'inflation, vous baissez à euro constant. Donc pour l'instant, y compris le prix de l'eau et de l'assainissement, globalement et pour simplifier le prix de l'eau, il n'a pas augmenté mais il a baissé avec une inflation à 7. On verra l'année prochaine, mais on annonce une inflation à 4. Donc si on reste sur le même volume d'augmentation, on sera encore en baisse.

Donc là aussi, je crois qu'il faut être un peu attentif à ce que nous avons adopté.

Enfin et pour conclure mon propos, nous avons effectivement de grandes difficultés à surmonter, pas simplement pour ce budget, nous en aurons pour d'autres budgets. Nous nous doutons bien que la crise que nous vivons aujourd'hui ne va pas disparaître en 2023, elle ne disparaîtra pas non plus en 2024, comme cela, d'un coup de baguette magique. Nous sommes sur quelque chose qui va durer. Dans quelle proportion ? C'est sans doute ce à quoi il est difficile de répondre.

Les prévisions des économistes disent que l'inflation sera à 4 l'année prochaine, que nous aurons encore une croissance. Personnellement, j'en doute. Je l'espère, mais j'en doute. On s'achemine plutôt vers une stagnation de l'économie, voire une récession avec tous les impacts que cela aura sur l'économie, sur les emplois bien entendu et on ne peut que le regretter, mais malheureusement, les indicateurs nous le montrent et nous le démontrons. Des pays sont d'ailleurs déjà en train d'anticiper cette récession. Ce n'est pas pour autant qu'il faut se résigner et c'est bien pour cela que dans ce qu'a évoqué Daniel MEUNIER tout à l'heure sur les orientations, nous allons être sur un budget d'investissement qui est ce que nous avons prévu, voire au-delà dans les années qui viennent, grâce à la bonne gestion que nous avons eue et aux bons résultats économiques que nous avons obtenus. C'est aussi ce qui nous donne des marges.

Il y a aussi le choix que nous faisons et que nous ferons d'emprunter pour pouvoir réaliser ces investissements puisque, contrairement à ce que j'ai pu entendre, à chaque fois que nous avons traversé des crises - rappelez-vous pour ceux qui étaient là -, nous avons décidé de faire un effort particulier sur les investissements. Nous étions persuadés que c'était à ce moment-là qu'il fallait le faire, quitte à dégrader un peu la situation de la communauté. Eh bien c'est ce que nous faisons là également parce que les indicateurs qu'a donnés Daniel MEUNIER tout à l'heure parlent d'eux-mêmes. Si je les reprends, ces indicateurs montrent que si nous n'agissons pas de levier d'ici la fin du mandat et que la situation restait à peu près similaire au niveau national et international, notre épargne brute passerait de 9,3 M€ alors que nous avons une épargne prévisionnelle à 12,8 M€. Il y aurait donc une dégradation de l'épargne.

La capacité de désendettement de la communauté, aujourd'hui, est de 5,6 ans. Ce qui est très bien. Je rappelle que nous sommes dans des niveaux qui sont très bons. Elle passera à 8 ans. On dégrade donc également la capacité de désendettement de la communauté urbaine. On arrivera donc à une épargne nette qui sera aux environs de 3 M€, ce qui est faible.

Je veux donc bien qu'on m'explique que la communauté urbaine, comme d'autres collectivités, a toujours plus d'argent parce que les dotations répondent à son besoin, la réalité est autre, ceci pour toutes les raisons que je viens d'expliquer. Donc, pendant qu'il en est temps, il va sans doute falloir prendre des décisions et actionner quelques leviers si nous ne voulons pas que d'ici la fin du mandat, vu les difficultés, la communauté se retrouve dans une situation qui, pour le mandat suivant, ne puisse pas être force de structuration du territoire et force de développement du territoire. Soit nous laissons la situation se dégrader, soit nous agissons. Nous avons décidé d'agir. En tout cas, la majorité de la communauté a décidé d'agir. C'est pour cela que les orientations - comme je le disais dans mon propos liminaire - vont dans ce sens et c'est ce que nous allons examiner lors du prochain budget, justement pour, au-delà des indicateurs que je viens de donner, soutenir encore et encore l'investissement. L'investissement se traduit en effet par des emplois locaux parce que la grande majorité de tous les investissements que nous faisons au niveau de la communauté, c'est du travail pour nos entreprises locales, ceci en grande majorité. Et je crois qu'elles ne nous pardonneraient pas de ne pas avoir cette volonté de donner du travail à nos entreprises par nos investissements puisque ce sont les collectivités qui, pour l'essentiel (pour plus de 70 % des investissements publics), donnent du travail aux entreprises.

En ce qui concerne ceux qui souffrent aujourd'hui, les petites entreprises, les commerces par rapport à cette crise énergétique, par rapport à cette inflation, la communauté urbaine a démontré pendant la crise du Covid qu'elle avait répondu présente. Ils le reconnaissent d'ailleurs.

Le soutien économique apporté par la communauté urbaine aux petits commerces, à l'artisanat, aux petites entreprises a été le plus fort de toute la région Bourgogne Franche-Comté.

Ceci a été dit. Mais si nous avons pu le faire, c'est que nous avons la capacité, que nous nous sommes donné la capacité de le faire.

Si, demain, nous devons à nouveau - ce qui n'est pas exclu - soutenir encore une fois l'économie (commerce, artisanat et petites entreprises), il faudra bien que nous en ayons les capacités, mes chers collègues. Et ce n'est pas en étant dans le renoncement que nous aurons ces capacités. C'est bien en nous fixant des objectifs et en actionnant tous les leviers qu'il est possible d'actionner pour redistribuer derrière. Parce qu'il s'agit bien de redistribution, au final.

Voilà, mes chers collègues, en vous remerciant de vos interventions.

Je rappelle que le débat d'orientation budgétaire, nous en prenons acte. Je vais donc vous demander de prendre acte du débat puisqu'il y a eu débat, il y a une présentation, il y a eu débat et c'est bien heureux.

Prenons-nous acte unanimement qu'il y a eu débat ? (*Approbation générale*).

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2023, sur la base du rapport présenté dans la délibération.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Création du budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales et assujettissement à la TVA

3. Constitution de provisions

4. Budget Assainissement - Vote d'une décision modificative

5. Budget Eau - Vote d'une décision modificative

6. Budget Ecomusée - Vote d'une décision modificative

7. Budget Principal - Vote d'une décision modificative

M. le Président.- J'invite notre collègue, Daniel MEUNIER, à présenter les rapports 2 à 7 en suivant et ensuite j'ouvrirai les questions s'il y en a et je mettrai aux voix les rapports individuellement.

M. MEUNIER.- Merci Monsieur le Président.

Je vais vous présenter d'une manière synthétique les questions 2 à 7, avec en première question la création d'un budget annexe pour les zones d'activités économiques et commerciales.

C'est une décision qui est à l'aplomb de ce que je vous ai présenté dans le DOB, ainsi que la décision et la délibération que nous avons prises dans le cadre du projet de mandat le 25 novembre 2021.

Il nous est demandé ce soir d'accepter de créer un budget annexe pour la gestion des zones d'activités économiques et commerciales. Ce qui va nous permettre de ne pas bouleverser l'économie du budget principal en facilitant les opérations de lotissement et de vente de terrains pour le domaine économique.

Par ailleurs, cela nous permettra d'avoir une meilleure lisibilité des opérations et des projets que nous conduisons dans le cadre - et on insiste beaucoup ce soir - de cette dynamisation de l'économie sur le territoire.

Comme pour la zone Coriolis, les terrains de notre patrimoine qui seront des terrains dédiés aux zones d'activité passeront du budget principal au budget annexe concerné et régi par la comptabilité M14, et toutes ces opérations d'aménagement de terrain deviendront de fait soumises à la TVA.

Vous avez dans la note toute la liste des zones concernées. Je ne vous les redétaille pas et je vous invite à les relire.

Concernant le point suivant, il s'agit d'une constitution de provisions. C'est aussi une note à l'aplomb de la note précédente et de toutes les notes qui vous ont été présentées dans un passé proche, qui faisaient état de toutes les admissions en non-valeur ou en créances éteintes.

Nous vous faisons la proposition de procéder à une constitution de provisions pour le budget eau et le budget assainissement. Il s'agit là d'une simple application du régime de prudence précédant la réalisation du risque.

Pour rappel - et je tiens à le faire ce soir - sur le montant de la provision de 300 000 € au budget eau et 100 000 € au budget assainissement, nous avons déjà réalisé des reprises de 251 969 € au budget eau et 111 270 € au budget assainissement.

Nous vous proposons ce soir de réitérer cette démarche sur l'exercice 2022 avec les mêmes sommes que précédemment.

Pour le point suivant, il s'agit d'une décision modificative au budget assainissement, une décision en section de fonctionnement qui permettra de pallier aux risques d'irrecouvrabilité et qui autorisera aussi l'annulation de titres. Elle serait d'un montant de 20 000 €.

En investissement, elle représente tout simplement un transfert de frais d'études en compte de travaux pour un montant de 1 000 €.

Une décision modificative au budget eau. C'est une décision qui vient illustrer la constitution de la provision dont je vous ai parlé précédemment, pour un montant de 300 000 €.

Une décision modificative au budget Ecomusée. Il s'agit d'une régularisation comptable qui concerne l'achèvement d'une restauration d'œuvre d'art pour un montant de 6 900 €.

Enfin, une décision modificative au budget principal d'un montant de 900 000 € au titre du fonctionnement. Il s'agit d'un reversement dans le cadre de la clôture de la DSP pour la gestion de la fibre, clôture qui s'est faite au 31 août dernier et puis la mise en place de la nouvelle délégation au 1^{er} septembre dernier.

Voilà, Monsieur le Président, pour ces différentes décisions modificatives et constitutions de provisions.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des demandes d'intervention sur ces délibérations avant que je mette aux voix ? (*Néant*).

Il n'y en a pas. Je mets donc la première aux voix, la création du budget annexe zone d'activités économiques et commerciales avec assujettissement de la TVA.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

C'est adopté.

Constitution de provisions, même vote ? (*Approbaton générale*).

Unanimité, merci.

Budget assainissement, vote d'une décision modificative, même vote ? Si ce n'est pas le même vote, vous levez la main et je vous demande votre vote.

Monsieur LANDRE a levé la main, donc un vote contre et même vote pour tous les budgets, c'est cela ?

M. LANDRE. - Oui.

M. le Président. - Merci.

Budget eau, vote de la décision modificative, même voté ? (*Approbaton générale*).

Un vote contre.

Ecomusée, même vote ? (*Approbaton générale*).

Un vote contre.

Budget principal, décision modificative, même vote ? (Approbation générale).
Un contre.
Merci.

Création du budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales et assujettissement à la TVA

Le conseil décide :

- De créer au 1^{er} janvier 2023 un budget annexe, comptabilité M 14, appliquant la comptabilité de stocks pour l'aménagement des Zones d'activités économiques et commerciales de la CUCM,
- De prendre acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux,
- De préciser que ce budget sera voté par chapitre,
- De demander l'assujettissement à la T.V.A. des opérations concernées,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Constitution de provisions

Le conseil décide :

- De constituer une provision sur le Budget Eau d'un montant de 300 000€ et de 100 000€ sur le budget Assainissement au titre des impayés de factures d'eau ;

Observations : Adoption à l'unanimité.

Budget Assainissement - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- d'adopter la décision modificative du budget annexe Assainissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Eau - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- d'adopter la décision modificative du budget annexe Eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Ecomusée - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- d'adopter la décision modificative du budget annexe Ecomusée, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Principal - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

IV - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) - Rapport annuel - Approbation

M. le Président.- Nous avons, sans présentation, pour la SPLAAD, le rapport annuel. Nous n'allons pas le présenter, je vous demande simplement d'en prendre acte.

Pas d'oppositions ? (Néant).
On prend donc acte unanimement.

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport de la SPLAAD portant sur l'exercice allant du 1^{er} janvier 2021 au 31/12/2021.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. TORCY - ZONE INDUSTRIELLE - Vente de terrain à la SCI RAYM'BAT

M. le Président.- Zone industrielle, cette fois la vente d'un terrain à une société qui s'appelle SCI RAYM'BAT. Frédérique LEMOINE.

Mme LEMOINE.- Merci Monsieur le Président.

Lors de la présentation du DOB, tout à l'heure le président a évoqué le développement économique sur notre territoire, notamment sur nos zones industrielles. Daniel MEUNIER a présenté également, il y a quelques instants, la création du budget annexe concernant les zones économiques et commerciales. La délibération que je vais vous présenter est en pleine adéquation avec ce sujet.

En effet, sur la zone industrielle de Torcy, nous sommes propriétaires de parcelles de terrain d'une superficie de 16 517 m² à vocation économique. Il s'agit ici de détacher un terrain de 2 500 m² pour l'entreprise de maçonnerie JH bâtiment dont le gérant est Monsieur John Henriette. Son projet est la construction d'un bâtiment d'environ 300 m² pour du stockage de matériels, pour des vestiaires et un bureau.

L'acquisition se fera *via* la SCI RAYM'BAT au prix de 22 € hors taxes le mètre carré, soit un montant total d'environ 55 000 € hors taxes.

Vous avez en annexe l'avis des Domaines et la rédaction du compromis de vente.

Il vous est demandé ce soir de vendre à la SCI RAYM'BAT un terrain d'environ 2 500 m² sur la zone industrielle de Torcy. Le prix est de 22 € le mètre carré, soit 55 000 € pour cette parcelle. L'acte juridique lié à cette vente se fera chez maître MENTRÉ à Montceau-les-Mines et comme habituellement, les frais d'acte et taxes seront à la charge de l'acquéreur.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Le conseil décide :

- *de vendre à la société civile immobilière RAYM'BAT, dont le siège social est situé 216 rue des Chênes, Les Garcherys, 71710 LES BIZOTS, identifiée sous le numéro SIRET 920 384 773 00015 au RCS de CHALON-SUR-SAONE, représentée par Monsieur John HENRIETTE, gérant, un terrain d'environ 2500 m² à distraire des parcelles cadastrées section C n°1359, n°1361, n°1363 et n°144, sur TORCY ;*

- *de fixer le prix de cette cession à 22,00 € HT le m², TVA sur la marge en supplément, soit un montant global d'environ 55 000,00 € HT ;*

- *d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à MONTCEAU-LES-MINES, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur.*

- *d'inscrire la recette sur la ligne correspondante du budget principal.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

V - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté-Massif du Jura - Période 2021-2027 - Autorisation de signature de la convention cadre du volet urbain

M. le Président.- Développement territorial, avec un gros sujet également puisque c'est le programme FEDER-FSE avec de grosses sommes pour la communauté urbaine dans ce cadre-là.

Je vais laisser Isabelle LOUIS nous présenter le rapport, mais je vais demander auparavant à Laetitia MARTINEZ, qui est conseillère régionale, de sortir de la salle. L'autre conseiller régional étant absent, il n'y a pas nécessité.

(Mme Laetitia MARTINEZ sort de la salle du conseil).

Mme LOUIS.- Merci Monsieur le Président.

Il s'agit ce soir de l'autorisation de signature de la convention-cadre du volet urbain.

Par délibération en date du 24 mars 2022, le Conseil de communauté a autorisé le président à faire acte de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt du programme opérationnel FEDER 2021-2027 pour la mise en œuvre du développement urbain.

La candidature s'est inscrite dans le cadre d'une approche coordonnée et concertée des différents contrats à venir avec la Région. Cela s'est notamment concrétisé par la définition de priorités thématiques de la communauté urbaine, consultations des maîtres d'ouvrage du territoire, définition d'une approche multicritère pour la sélection des projets et enfin l'établissement d'une liste de projets prioritaires pouvant être présentés dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt.

Le 14 avril, un dossier de candidature a été déposé auprès du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Des échanges sont intervenus début juillet pour approfondir et finaliser le dossier de candidature définitif.

Cette stratégie présentée au FEDER axe urbain s'appuie d'abord sur l'armature urbaine inscrite au PLUi. Le FEDER urbain portera en priorité sur les deux premiers niveaux de cette armature, à savoir les villes-centres et les pôles relais.

Le programme FEDER urbain devra apporter un effet levier urbain, avoir un impact positif sur l'attractivité du territoire et l'accueil de nouvelles populations, la transition écologique et la résilience d'autre part.

La communauté urbaine réaffirme à travers ce programme le rôle moteur des centralités urbaines. Elle a fait le choix de retenir les cinq axes thématiques proposés dans l'appel à manifestation d'intérêt et, au sein de chacun d'eux, les typologies d'actions suivantes : ville intelligente, mobilité urbaine durable. Ces thématiques étant déclinées en sous-thématiques dont vous pouvez prendre connaissance.

Je poursuis : infrastructures vertes en ville, renouvellement urbain et patrimoine culturel et tourisme durable.

Ce qui importe, c'est évidemment cette enveloppe, comme le disait le président, enveloppe importante de 5 322 100 € de subvention, qui a été retenue pour permettre à notre territoire de mettre en œuvre la stratégie présentée.

Conformément à l'objectif climat fixé à l'échelle de l'Etat membre, plus de 30 % de cette maquette est affectée aux thématiques mobilité urbaine durable, infrastructures vertes en ville, villes intelligentes. Ces trois thématiques représentent 43,9 % de la maquette financière que vous pouvez voir sur le tableau qui figure dans cette délibération.

Afin de faire vivre le programme d'action, un comité de sélection sera mis en place sur la durée du programme. Il est chargé du repérage et de la sélection des opérations s'inscrivant dans la stratégie intégrée.

Ce comité de sélection sera coprésidé par la communauté urbaine en tant qu'organisme intermédiaire et la Région en tant qu'autorité de gestion. La coprésidence Région sera représentée par l' élu référent désigné par la Région Bourgogne Franche-Comté. La coprésidence communauté urbaine sera tenue par la vice-présidente déléguée à la contractualisation. Le représentant de l'Etat sera le sous-préfet d'Autun, le président du Conseil départemental de Saône-et-Loire ou son représentant et les représentants des communes. Pour les villes-centres, Monsieur le maire du Creusot ou son représentant, Madame le maire de Montceau-les-Mines ou son représentant. Pour les pôles relais, Monsieur le maire de Montchanin ou son représentant, Monsieur le maire de

Sanvignes ou son représentant. Et enfin, pour les communes rurales, Madame le maire de Marigny ou son représentant, Monsieur le maire de Saint-Pierre-de-Varennnes ou son représentant.

Selon l'ordre du jour et la nature des projets présentés, pourront être invités les représentants de l'exécutif communautaire référents sur les thématiques du FEDER urbain.

L'ensemble de ces éléments est détaillé dans la convention-cadre figurant en annexe du présent rapport.

C'est donc la signature de cette convention qu'il vous est demandé d'approuver, d'approuver la convention du programme FEDER-FSE Bourgogne Franche-Comté, massif du Jura 2021-2027 et enfin d'autoriser le président à signer la convention-cadre à intervenir avec la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et tous les documents référents.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention avant le vote ? Non.

Je mets aux voix ce nouveau programme FEDER-FSE déterminant pour nous et important en termes de financement et d'accompagnement.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

On peut faire rentrer notre collègue, Laetitia MARTINEZ. Merci.

(Mme Laetitia MARTINEZ regagne sa place dans la salle du conseil).

Le conseil décide :

- *d'approuver la convention du programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté-Massif du Jura 21-27,*

- *d'autoriser le président à signer la convention cadre à intervenir avec la présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et tous les documents afférents.*

Observations : Etant précisé que M. Jean-Claude LAGRANGE et Mme Laetitia MARTINEZ intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.

VI - DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté Urbaine pour l'année 2021

2. Conseil de développement durable - Rapport annuel d'activités 2021/2022

M. le Président.- Au chapitre développement durable, il y a le rapport sur la situation en matière de développement durable et le rapport du Conseil de développement durable puisque nous avons un Conseil de développement durable.

Le président s'est excusé. Habituellement, on demande au président du Conseil de développement durable de venir présenter ce rapport. Il ne pouvait malheureusement pas être là. Nous en prendrons donc acte.

Je vais demander à Jean-François JAUNET, de manière très synthétique, de nous faire une petite synthèse de ce rapport sur la situation en matière de développement durable à la communauté urbaine.

M. JAUNET.- Comme chaque année à cette occasion, c'est le moment de faire un point sur l'année 2021. On vient d'avoir le débat d'orientation budgétaire pour le budget 2023, mais le rapport développement durable de la communauté porte sur l'année 2021.

Un contexte fort, avec une élaboration du plan de mandat en 2021 qui avait pour objectif de placer le territoire au cœur de toutes les transitions (économique, sociale, écologique, numérique), mais aussi avec la justice sociale en fil rouge.

Une évolution de l'organisation des services communautaires afin de les adapter aux grands chantiers qui s'ouvrent, notamment avec l'adoption de son projet de mandat 2022-2026.

Un territoire porteur d'ambition et de transition au service de tous.

Une pérennisation de pratiques professionnelles plus sobres développées pendant la crise sanitaire et qui contribuent au cheminement de la collectivité vers sa durabilité.

Quelques points importants :

- Le contrat de relations collectives au travail est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Il a été élaboré conjointement avec les agents de la collectivité sur la base de volontariat, avec quatre groupes de travail basés sur les valeurs, l'efficacité, l'équité et la reconnaissance. Il a donné lieu à 27 réunions et à 4 comités de pilotage.

- La prise en compte de l'égalité hommes-femmes - sujet cher à Laetitia - qui permet aux agents de choisir pour certains leur régime horaire permettant de favoriser l'égalité entre les sexes pour allier la vie professionnelle et la vie personnelle.

- La mise en place du RIFSEEP à cette occasion.

- La mission animation territoriale qui a été créée au 1^{er} juin 2021.

- Un renforcement des coopérations et des mutualisations engagées avec les communes depuis 2019 avec de nouvelles thématiques à développer.

- L'amélioration des relations avec les usagers au niveau de la communauté et en coopération avec les communes.

- La mise en place d'outils numériques de proximité. Je vous rappelle l'application mobile « le relais citoyen » qui existe.

Autres éléments extrêmement importants pour cibler au mieux les investissements :

- Connaître l'état des lieux avec des audits et des schémas sur les linéaires de voirie. 1 200 km de voirie ont été expertisés, ce qui permet de prioriser et de hiérarchiser les programmes de réflexion.

- L'inventaire de tous les ouvrages de franchissement permettant un plan d'action de surveillance, d'entretien et de réparation, ainsi qu'une évaluation chaque année.

- La réalisation de schémas directeurs d'assainissement sur plus de 85 % du volume de pollution qui a été fait entre 2018 et 2021 avec, pour chacun de ces schémas, un état des lieux, des campagnes de mesures et la définition des travaux qui sont engagés pour les années à venir.

- Le Plan Climat Air Energie Territorial qui a été adopté il y a déjà quelques années, avec un suivi des 48 actions qui sont mises en œuvre. On voit qu'en fonction des années, l'engagement et l'avancement diffèrent selon ces actions. 17 ont fortement progressé, notamment avec ce qui concerne les mobilités douces, la gestion de l'eau. Une est achevée, celle qui concerne le Bimby.

On a une dynamique relativement importante puisqu'au total, 38 actions sont engagées, 22 sont en cours, 12 ont un avancement un peu discontinu et 3 sont pour l'instant un peu gelées.

Nous avons la relance de l'action en lien avec l'écologie industrielle et territoriale, le plan de réduction des déchets qui a été voté il y a quelques semaines et nous avons encore des pistes à développer, par exemple faciliter la valorisation de la chaleur fatale issue des procédés industriels.

Pour terminer, quelques actions qui ont été engagées sur cette année 2022 :

- Je rappelle que la communauté a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Zéro artificialisation nette ».

- Il a été mis en place une démarche de concertation et d'information pour les contractualisations, notamment avec l'appel à manifestation d'intérêt avec le FEDER. Ce qui a été développé peu de temps avant.

- La réalisation de la tranche de l'eurovélo 6 entre Saint-Laurent-d'Andenay et Montceau-les-Mines.

- L'animation d'un groupe de représentants d'entreprises autour des questions d'économie circulaire.

- La mise en place d'un service commun pour le remplacement des secrétaires de mairie.

- La mise en œuvre d'une allocation eau à destination des ménages précaires.

Voilà pour les points les plus importants de ce rapport développement durable.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Néant*).

Nous allons donc prendre acte de ces deux rapports, si vous le voulez bien.

Pas d'objections ? (*Néant*).

Merci. Nous avons pris acte des deux rapports, notamment de celui que nous a présenté Jean-François JAUNET.

Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté Urbaine pour l'année 2021

Le conseil décide :

- De prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté Urbaine pour l'année 2021,
- De préciser que ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Conseil de développement durable - Rapport annuel d'activités 2021/2022

Le conseil décide :

- de prendre acte du rapport annuel du Conseil de Développement Durable pour l'année 2021-2022.

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Gestion des déchets - Évacuation et traitement des déchets issus des déchèteries de la CUCM - Lot 01 Évacuation et traitement des déchets de bois et lot 02 Evacuation et traitement des déchets non recyclables ou encombrants - Autorisation de signature de deux accords-cadres

M. le Président.- Gestion des déchets, évacuation et traitement des déchets issus des déchèteries, sans présentation.

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je ne vois pas la main de Lionel DUPARAY.

Merci.

Le conseil décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer :

- L'accord-cadre à bons de commande à conclure avec l'entreprise JURA RECYCLAGE, dont le siège social est situé à LARNAUD (39 140) – La Gare, pour un montant annuel maximum de 350 000,00 € HT, soit 420 000 € TTC pour l'évacuation et le traitement des déchets de bois issus des déchetteries ;

- L'accord-cadre à bons de commande à conclure avec l'entreprise JURA RECYCLAGE, dont le siège social est situé à LARNAUD (39 140) – La Gare, pour un montant annuel maximum de 650 000,00 € HT, soit 780 000 € TTC l'évacuation et le traitement des déchets non recyclables ou encombrants issus des déchetteries;

- D'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal.

Observations : Adoption à l'unanimité.

VII - PROXIMITÉ

1. Travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de la Communauté urbaine Le Creusot Montceau - Autorisation de signature d'une modification n° 1 pour 13 lots du marché 21044PR

M. le Président.- Dernière délibération qui concerne les travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de la communauté, sans présentation non plus puisqu'il s'agit d'une autorisation de signature.

Je dois demander à des élus de sortir avant le vote, notamment Philippe PIGEAU, Jeanne-Danièle PICARD, Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Chantal LEBEAU et Valérie LE DAIN puisqu'il y a un des marchés qui concernent notamment la régie de territoire nord et ils participent au Conseil d'administration, ainsi que Madame Evelyne COUILLEROT pour le Département, qu'il faudra demander au service de rajouter.

Excusez-nous, mais on s'y perd un peu ! C'est franchement compliqué.

(M. Philippe PIGEAU, Jeanne-Danièle PICARD, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Mme Chantal LEBEAU, Mme Valérie LE DAIN et Mme Evelyne COUILLEROT sortent de la salle du conseil).

Je mets aux voix :
Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?
Y a-t-il des abstentions ?
Qui est contre ?
Qui est pour ?
Je vous remercie.

(M. Philippe PIGEAU, Jeanne-Danièle PICARD, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Mme Chantal LEBEAU, Mme Valérie LE DAIN et Mme Evelyne COUILLEROT regagnent leur place dans la salle du conseil).

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation à signer la modification n° 1 aux accords-cadres à bons de commande dont la liste figure ci-dessous en vue d'adjoindre les bâtiments constituant le parc locatif de la Communauté Urbaine aux bâtiments initialement concernés :*
- *2204401PR : Société DOMUS CONSTRUCTION - 23^E Rue du Docteur Rebillard - 71200 Le Creusot*
- *2204403PR : SARL SDB CHRISTIAN DESVIGNES – rue du 8 mai 1945 - 71400 ANTULLY*
- *2204404PR : DAZY - Chemin des Perrières - 01750 REPLONGES*
- *2204405PR : ART SMA NEULAT FREDERIC – impasse Pierre de Coubertin – ZI La Saule - 71230 SAINT VALLIER*
- *2204406PR : ART SMA NEULAT FREDERIC – impasse Pierre de Coubertin – ZI La Saule - 71230 SAINT VALLIER,*
- *2204407PR : SARL EGED - 16 Bis rue Henri Chausson - 71304 Montceau-les-Mines*
- *2204408PR : EURL JONATHAN DUCHAUSSOY UNITEC SYSTEME - 15 rue du Café - 71240 Nanton*
- *2204409PR : SANI CONFORT - 73 rue Barbès - 71300 Montceau-les-Mines*
- *2204410PR : EURL TOTA - 36 rue D'Autun - 71300 MONTCEAU LES MINES*
- *2204411PR :*
- *N° 1 : ENTREPRISE BONGLET – 1840 Route de Besançon – 39000 LONS LE SAUNIER*
- *N° 2 : EURL TOTA - 36 rue D'Autun - 71300 MONTCEAU LES MINES*
- *2204412PR : EURL TOTA - 36 rue D'Autun - 71300 MONTCEAU LES MINES,*
- *2204414PR :*
- *N° 1 : MSB REVETEMENT - 12, Rue de la Fontaine - 71390 – SAINT-BOIL*
- *N° 2 : SAS REVERSO - 30, Rue de Guerlande - Zone verte - 71880 – CHATENOT-LE-ROYAL*
- *N° 3 : MARTIN REBEUF - 57 rue Beaubernard - 71300 MONTCEAU LES MINES*
- *2204415PR :*
- *N° 1 : ENTREPRISE BONGLET – 1840 Route de Besançon – 39000 LONS LE SAUNIER*
- *N° 2 : EURL TOTA - 36 rue D'Autun - 71300 MONTCEAU LES MINES*
- *N° 3 : REGIE DE TERRITOIRE DE LA CUCM NORD - 7, Rue Hélène Brion - 71200 – LE CREUSOT*
- *d'imputer les dépenses afférentes sur les crédits inscrits aux budgets concernés.*

Observations : Etant précisé que M. Philippe PIGEAU, Mme Jeanne-Danièle PICARD, Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Mme Chantal LEBEAU, Mme Valérie LE DAIN et Mme Evelyne COUILLEROT intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.

M. le Président. - Mes chers collègues, nous n'avons pas fini trop tard. Je vous dis d'ores et déjà que le prochain Conseil sera plus long, voire très long, donc préparez-vous puisqu'il y a le vote du budget, mais il y a aussi beaucoup de sujets. On essayera qu'il ne soit pas trop long, mais

il faut s'y préparer tout de même. C'est le dernier de l'année. Heureusement, celui-là ne l'a pas été.

Il n'y a pas de questions diverses, mais je vais passer la parole à notre collègue Jean-Yves VERNOCHE. Comme c'est son dernier conseil, il va nous expliquer pourquoi.

M. VERNOCHE. - Monsieur le Président, chers collègues,

Fidèle aux engagements que j'ai pris auprès de mes colistiers et des électeurs Montchaninois lors de la campagne électorale de 2020, il est pour moi l'heure de transmettre mes mandats.

Ce soir, c'est donc mon dernier Conseil communautaire. Yohann CASSIER ici présent avec un de mes conseillers délégués, mon premier adjoint, sera donc parmi vous au prochain Conseil lors du vote du budget.

Au printemps prochain, je lui transmettrai les clés de la ville.

Je suis heureux d'avoir participé aux évolutions de la communauté urbaine, comme le Mecateam Cluster au sud, le site Technopolitain au nord, mais aussi la zone Coriolis que d'autres avaient laissée en jachère par le passé.

Heureux aussi de l'arrivée de nouvelles petites communes ces dernières années qui bénéficient des équipes territoriales, un service qui est très apprécié. Je l'ai encore constaté toute cette semaine lors des réunions mensuelles, et surtout les aménagements qui n'auraient pas pu être possibles sans la communauté.

Je n'oublie pas le travail fait par Roger BURTIN pour eux, avec le service des achats groupés, la mutualisation de matériels et le remplacement des secrétaires de mairie.

Au-delà, je pense qu'il ne faut pas oublier les villes ou communes de première couronne qui, elles aussi, ont besoin du soutien de la grande maison communautaire.

Un de mes meilleurs souvenirs - je pense que pour la communauté cela a été une grande chose - était en 2008, sous la présidence de Jean-Claude LAGRANGE, la mobilisation des élus des communes traversées par la RCEA pour que cette route devienne une 2x2 voies sans péage. Ce sera chose faite d'ici quelques années. Il aura fallu se battre contre l'Etat et contre les élus locaux qui prêchaient à l'époque pour la concession autoroutière et qui, maintenant, se félicitent de la gratuité.

Je remercie David MARTI pour les missions qu'il m'a confiées, mais aussi toutes celles et tous ceux avec qui j'ai travaillé durant ces 15 dernières années, élus, collaborateurs de la communauté que j'ai fait souffrir quelques fois, ne comprenant pas forcément certains dossiers.

Comme vous me l'avez demandé à chaque Terito, mes chers collègues que j'ai vu toute cette semaine, vous avez pleuré pour boire un coup, eh bien avec l'accord du président, je vous invite à partager le verre de l'amitié.

(Applaudissements).

M. le Président. - Mes chers collègues, juste un petit mot pour remercier en notre nom à tous - j'associe tout le monde - Jean-Yves VERNOCHE pour toutes ces années où il a siégé au sein de la communauté urbaine. Il a rappelé quelques grands moments.

Je veux saluer son travail qui a toujours été important dans toutes les tâches qui lui ont été confiées, celles que je lui ai confiées et d'autres avant moi.

Ce que je retiens, c'est qu'il a été fidèle à ce qu'il avait dit et à ses engagements. C'est plutôt assez exceptionnel de dire « je m'arrêterai avant une élection, avant d'aller devant les électeurs », en disant « vous allez voter pour moi, pour mon équipe, mais ce n'est pas moi qui finirai le mandat ». Je dirais « qui va finir le mandat ? ».

Et ça, c'est tout à ton honneur, cher Jean-Yves. Si, très honnêtement. Je pense que c'est une leçon que nous devons retenir. Ce n'est pas fréquent.

Tu pousses donc tes engagements, en tout cas l'un d'eux ce soir, en transmettant le flambeau à Yohann CASSIER qui est là, dans la salle, et qui prendra ta place poste pour poste. C'est ce que je proposerai en tout cas à l'assemblée. C'est l'assemblée qui décidera puisqu'il y aura un vote avec la délégation que tu occupes aujourd'hui.

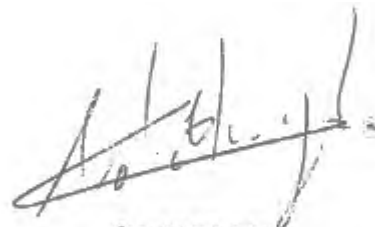
Un grand merci. C'est une grande responsabilité pour Yohann CASSIER que de te remplacer, mais je sais qu'il sera à la hauteur, à la fois à la communauté urbaine et puis bientôt à la ville de Montchanin, comme tu l'as annoncé.

Donc un hommage vraiment appuyé, de sincères remerciements et j'espère que nous aurons l'occasion de nous revoir, que tu viendras ici nous rendre visite pour soutenir aussi Yohann CASSIER dans ses missions, je pense que c'est important.

Merci beaucoup et bonne soirée.

- : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55).



Guy MIKOLAJSKI
Secrétaire de séance

OBJET :
Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 06 octobre 2022

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtizia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Sébastien CIRON, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Lionel DUPARAY, M. Frédéric MARASCIA, Mme Amélie GHULAM NABI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Montserrat REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Christiane MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Christelle ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN), M. Jean-Claude LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), Mme Salima BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE), Mme Pascale FALLOURD (pouvoir à M. Bernard DURAND), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO), M. Armando DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN), M. Jean-Marc FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtizia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Sébastien CIRON, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Lionel DUPARAY, M. Frédéric MARASCIA, Mme Amélie GHULAM NABI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Montserrat REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Christiane MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Christelle ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN), M. Jean-Claude LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), Mme Salima BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE), Mme Pascale FALLOURD (pouvoir à M. Bernard DURAND), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO), M. Armando DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN), M. Jean-Marc FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Mme Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
Présentation du rapport égalité femmes-hommes

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtizia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Sébastien CIRON, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Lionel DUPARAY, M. Frédéric MARASCIA, Mme Amélie GHULAM NABI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Montserrat REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Christiane MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Christelle ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN), M. Jean-Claude LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), Mme Salima BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE), Mme Pascale FALLOURD (pouvoir à M. Bernard DURAND), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO), M. Armando DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN), M. Jean-Marc FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtizia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
Débat d'orientation budgétaire

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, Mme Amélie GHULAM NABI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Montserrat REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Christiane MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Christelle ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN), Mme Salima BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO), M. Armando DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN), M. Jean-Marc FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Jean-Claude LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (68 VOIX)

OBJET :
Création du budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales et assujettissement à la TVA

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, Mme Amélie GHULAM NABI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Montserrat REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Christiane MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Christelle ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN), Mme Salima BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO), M. Armando DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN), M. Jean-Marc FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Jean-Claude LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (68 VOIX)

OBJET :
Constitution de provisions

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, Mme Amélie GHULAM NABI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Montserrat REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Christiane MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Christelle ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN), Mme Salima BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO), M. Armando DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN), M. Jean-Marc FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Jean-Claude LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (68 VOIX)

OBJET :
Budget Assainissement - Vote d'une décision modificative

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëticia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, Mme Amélie GHULAM NABI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Montserrat REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Christiane MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Christelle ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN), Mme Salima BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO), M. Armando DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN), M. Jean-Marc FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Jean-Claude LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 68

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëticia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 2

M. Charles LANDRE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 66 VOIX

OBJET :
Budget Eau - Vote d'une décision modificative

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHET, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, Mme Amélie GHULAM NABI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Montserrat REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Christiane MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Christelle ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN), Mme Salima BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO), M. Armando DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN), M. Jean-Marc FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Jean-Claude LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 68

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHET, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 2

M. Charles LANDRE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 66 VOIX

OBJET :
Budget Ecomusée - Vote d'une décision modificative

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, Mme Amélie GHULAM NABI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Montserrat REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Christiane MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Christelle ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN), Mme Salima BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO), M. Armando DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN), M. Jean-Marc FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Jean-Claude LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 68

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 2

M. Charles LANDRE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 66 VOIX

OBJET :
Budget Principal - Vote d'une décision modificative

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHET, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, Mme Amélie GHULAM NABI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Montserrat REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Christiane MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Christelle ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN), Mme Salima BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO), M. Armando DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN), M. Jean-Marc FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Jean-Claude LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 68

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHET, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 2

M. Charles LANDRE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 66 VOIX

OBJET :
Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) -
Rapport annuel - Approbation

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, Mme Amélie GHULAM NABI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Montserrat REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Christiane MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Christelle ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN), Mme Salima BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO), M. Armando DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN), M. Jean-Marc FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Jean-Claude LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (68 VOIX)

OBJET :
TORCY - ZONE INDUSTRIELLE - Vente de terrain à la SCI RAYM'BAT

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, Mme Amélie GHULAM NABI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Montserrat REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Christiane MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Christelle ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN), Mme Salima BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO), M. Armando DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN), M. Jean-Marc FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Jean-Claude LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (68 VOIX)

OBJET :
Programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté-Massif du Jura - Période 2021-2027 - Autorisation de signature de la convention cadre du volet urbain

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, M. Georges LACOUR, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Sébastien CIRON, Mme Laëticia MARTINEZ, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Frédéric MARASCIA, Mme Amélie GHULAM NABI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Montserrat REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Christiane MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), Mme Salima BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO), M. Armando DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN), M. Jean-Marc FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), Mme Christelle ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté Urbaine pour l'année 2021

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, M. Georges LACOUR, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, Mme Amélie GHULAM NABI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Montserrat REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Christiane MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), Mme Salima BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE), M. Jean-Claude LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO), M. Armando DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN), M. Jean-Marc FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), Mme Christelle ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (68 VOIX)

OBJET :
Conseil de développement durable - Rapport annuel d'activités 2021/2022

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, M. Georges LACOUR, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, Mme Amélie GHULAM NABI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Montserrat REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Christiane MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), Mme Salima BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE), M. Jean-Claude LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO), M. Armando DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN), M. Jean-Marc FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), Mme Christelle ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (68 VOIX)

OBJET :
Gestion des déchets - Évacuation et traitement des déchets issus des déchetteries de la CUCM - Lot 01 Évacuation et traitement des déchets de bois et lot 02 Évacuation et traitement des déchets non recyclables ou encombrants - Autorisation de signature de deux accords-cadres

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, M. Georges LACOUR, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, Mme Amélie GHULAM NABI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Montserrat REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Christiane MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), Mme Salima BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE), M. Jean-Claude LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO), M. Armando DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN), M. Jean-Marc FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), Mme Christelle ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (68 VOIX)

OBJET :
Travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de la Communauté urbaine Le Creusot Montceau - Autorisation de signature d'une modification n° 1 pour 13 lots du marché 21044PR

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, M. Georges LACOUR, Mme Laëtizia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Bernard FREDON, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Sébastien CIRON, M. Philippe PIGEAU, Mme Jeanne-Danièle PICARD, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Mme Evelyne COUILLEROT, Mme Valérie LE DAIN, Mme Chantal LEBEAU, M. Frédéric MARASCIA, Mme Amélie GHULAM NABI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Montserrat REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Christiane MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), Mme Salima BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE), M. Jean-Claude LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO), M. Armando DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN), M. Jean-Marc FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), Mme Christelle ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 62

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtizia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (62 VOIX)